


détox

Coordonné par

Benjamin Coriat,
Thomas Coutrot,
Anne Eydoux,
Agnès Labrousse,
André Orléan

Misère du scientisme en économie

Retour sur l'affaire
Cahuc-Zylberberg

éditions du croquant 

Déjà paru dans la collection Détox :

– *Créer des emplois en baissant les salaires ?*, Michel Husson, mai 2015.

– *Europe, L'expérience grecque. Le débat stratégique*, Alexis Cukier, Pierre Khalifa (coord.), novembre 2015.

– *Euro, plan B. Sortir de la crise en Grèce, en France et en Europe*, Costas Lapavitsas, Heiner Flassbeck, Cédric Durand, Guillaume Ethiévant, Frédéric Lordon.

– *En finir avec l'intérêt général. L'expression démocratique au temps des ego*, Jacques Ion.

Éditions du Croquant
20, route d'Héricy
77870 Vulaines-sur-Seine
www.editionsducroquant.org

Diffusion-distribution : CDE-SODIS

© Éditions du Croquant, février 2017

ISBN : 9782365121217

Dépôt légal : février 2017

Collection Détox. ISSN : 2430-915X

Les Économistes Atterrés

Association française d'économie
politique

Misère du scientisme en économie

À propos de l'affaire
Cahuc et Zylberberg

Ouvrage coordonné par
Benjamin Coriat, Thomas Coutrot,
Anne Eydoux, Agnès Labrousse,
André Orléan



éditions du croquant

Table des matières

Une science sans controverses n'est pas une science	7
Messieurs Cahuc et Zylberberg découvrent l'épistémologie, par André Orléan.....	21
Le pluralisme, source de rigueur et de découvertes scientifiques, par Agnès Labrousse	41
Ce qu'expérimenter veut dire, par Arthur Jatteau	55
Défense et illustration de la controverse : le bilan des 35 heures, par Anne Eydoux.....	65
Quand la « science » pète les plombs, par Michel Husson	87
Le partage du travail et les frères Bogdanov, par Thomas Coutrot.....	105
L'économie au premier ordre de l'économie, par Xavier Ragot.....	121
Et maintenant, la zemmourisation de l'économie, par Daniel Schneidermann	131

Une science sans controverses n'est pas une science

À l'orée d'une campagne électorale qui constitue toujours un moment de confrontation entre projets politiques et économiques, les médias conservateurs ont promu à grand fracas un pamphlet dont l'indigence n'a d'égale que la violence. Début septembre 2016, *Challenges*, *Le Point*, *L'Express*, *Les Échos*, *L'Opinion*, *BFM Business*, ont en effet réservé une place de choix à un ouvrage délicatement intitulé « Le négationnisme économique et comment s'en débarrasser », écrit par deux économistes, mandarins de l'université et aspirants-conseillers du prince jusqu'alors peu connus du grand public : Pierre Cahuc et André Zylberberg. L'extraordinaire couverture médiatique réservée à ce pamphlet révèle le singulier désarroi intellectuel des éditorialistes proches des milieux d'argent.

Matraquage médiatique ... et échec politique

Le pilonnage médiatique s'est poursuivi pendant plusieurs semaines dans les journaux, sur les

antennes des radios et à la télévision, où les pamphlétaires ont multiplié sujets et interviews. Au bout du compte cependant, si le livre s'est sans doute bien vendu, l'objectif affiché dans le sous-titre n'a pas été atteint. Il s'agissait en effet de discréditer (« s'en débarrasser ») les courants de la recherche critique en économie, en particulier les chercheurs regroupés au sein des Économistes Atterrés et de l'Association Française d'Économie Politique (Afepe), en les salissant du nom infamant de « négationnistes ». Un pamphlet de qualité est une arme redoutable, mais de piètre facture, il se retourne contre ses auteurs. Or, comme on le montrera en détail, celui dont il est ici question est indigent : les auteurs y font preuve d'une remarquable ignorance des sujets mêmes qu'ils prétendent traiter. Au point que la plupart de leur collègues et camarades économistes « mainstream », sollicités par les journalistes, ont regretté le caractère outrancier du ton adopté et réfuté les arguments avancés¹.

L'entreprise de délégitimation de pans entiers de la recherche en économie a fait flop. Mais l'épisode n'en est pas moins significatif à deux égards au moins. En premier lieu, il dit quelque chose du moment politique que nous vivons, puisque deux distingués universitaires en arrivent à se commettre dans un exercice quasi-zemmourien de mensonges et d'invectives (Daniel Schneidermann, chapitre 8).

■
1. Voir par exemple les positions critiques prises dans la presse par Philippe Aghion, Jean-Hervé Lorenzi, Pierre-Cyrille Hautcoeur et bien d'autres économistes fort éloignés des Économistes atterrés, ainsi que le communiqué officiel citant Confucius de Pierre-Yves Geoffard, le directeur de Paris School of Economics, « l'invective ne déshonore que ses auteurs »...

De quel désarroi, de quelle angoisse face à un monde qui échappe à leur entendement, ce pamphlet est-il l'expression ?

En second lieu, on peut se demander pourquoi la presse (en particulier celle proche des milieux d'affaires) a cru bon de relayer un pamphlet aussi inepte et insultant. Pensaient-ils que le livre, appelant à se « débarrasser » de toute pensée économique critique, annonçait la mise au ban des voix hétérodoxes pour faciliter la purge ultra-libérale dont rêve la classe dominante ? Pourtant la polémique pourrait ne pas s'avérer inutile. Car elle nous donne l'occasion de nous pencher sur plusieurs débats de fond, esquissés mais maltraités par MM. Cahuc et Zylberberg. Le premier de ces débats a trait au caractère scientifique de l'économie : quels critères permettent de considérer une proposition comme une vérité scientifique, et à cette aune, à quel statut peut aspirer l'économie ?

Face à la crise de l'économie mondiale, à l'explosion des inégalités, à une crise écologique qui se traduit par un changement climatique désormais incontrôlé, la prétention des partisans du néolibéralisme au monopole de la rigueur scientifique n'est plus tenable. Car ce sont nos pamphlétaires et leurs amis qui prônaient la déréglementation financière ou louaient les bienfaits de la mondialisation et du libre-échange, ces stratégies qui ont abouti à une instabilité inédite. Il est temps de rouvrir le débat sur l'économie, sur ce qu'elle dit, sur ce qu'elle peut, sur le caractère scientifique ou non de ses propositions.

Derrière ce débat s'en profile un autre, moins théorique, plus passionnel : celui sur la réduction du temps de travail, véritable obsession du Medef, de

la droite, d'une partie de la gauche... et de Cahuc et Zylberberg. Nous ne l'esquiverons pas. Au contraire. Car documenter et discuter des effets (notamment sur l'emploi) de la réduction de la durée du travail nous place au cœur des querelles des méthodes en économie. Au cœur de ce que l'économie peut dire, et ne pas dire.

En dépit de ses prétentions à divulguer les avancées de la science, le livre de Cahuc et Zylberberg est plus consacré à jeter des anathèmes et à prononcer des exclusions qu'à conduire un débat méthodologique digne de ce nom. Son argumentation repose sur quatre procédés, qui trahissent autant de méconnaissances. Nous nous proposons dans cette introduction de les mettre au jour, avant de nous interroger sur le contexte et la signification à accorder à cette polémique.

Une surestimation grossière de la méthode expérimentale

La thèse fondamentale du pamphlet est la suivante : les économistes qui ne reconnaissent pas que l'économie est devenue « à l'instar de la médecine, une science expérimentale dans le sens plein du terme », aux prescriptions désormais indiscutables, ne sont que des « charlatans », des « frères Bogdanov », des « négationnistes » dont il faut « se débarrasser » en les interdisant de parole dans le débat public.

L'économie serait donc « devenue » scientifique en adoptant les méthodes de la médecine : l'expérimentation sur deux groupes de populations tirés au sort (« randomisés »), un groupe traité par un médicament et un groupe de référence auquel est admi-

nistré un placebo. Les conclusions de ces travaux, indiscutables, offriraient des certitudes aux décideurs en médecine comme lorsqu'il s'agit de politiques économiques.

Avant même de juger de sa validité pour l'économie, notons d'abord que cette thèse est fausse... pour la médecine elle-même. Comme le montre Patrick Castel, sociologue spécialiste de la santé², « les essais randomisés comme méthode n'ont pas éradiqué, près d'un siècle après leur avènement, les dimensions éminemment politiques des décisions en santé » ; plus encore, « les recommandations, pour un même problème de santé et à partir de la même "base scientifique", varient fréquemment d'un pays à un autre, d'une organisation à une autre ». La physique elle-même n'a toujours pas tranché le débat entre deux théories contradictoires, la relativité et la théorie quantique, qui trouvent pourtant toutes deux des validations empiriques.

En ce qui concerne l'économie, cette thèse est triplement fausse. L'expérimentation aléatoire, loin d'être aujourd'hui la norme dans les revues les plus prestigieuses, ne représente qu'une faible proportion des travaux publiés, moins de 10 %, ne serait-ce qu'à cause du caractère très exigeant et coûteux des protocoles. En second lieu, si les expérimentations aléatoires peuvent parvenir parfois à des conclusions probantes, celles-ci ne démontrent aucunement une causalité, comme le souligne Arthur Jatteau (chapitre 3) : on peut constater que « ça a marché », sans pouvoir dire pourquoi, ni prétendre que ça marche-

2. Patrick Castel, « Qu'est-ce qu'une preuve ? », www.cso.edu/fiche_actu.asp?actu_id=1904.

rait autant dans un autre lieu ou à un autre moment. Car le résultat d'une expérimentation locale peut parfaitement être démenti lors de l'application d'un protocole identique dans d'autres circonstances – ce qui exclut toute généralisation au niveau national ou global. Car – c'est la troisième limite des expérimentations aléatoires – elles ne sont praticables par définition qu'à un niveau local, et ne peuvent donc pas concerner les questions macroéconomiques, pourtant les plus importantes et les plus difficiles, comme le souligne Xavier Ragot (chapitre 7). Ces travaux ne constituent donc nullement une panacée. Leurs promoteurs les plus avertis ont d'ailleurs procédé à de nombreuses et multiples mises en garde quant aux limites, les dérives ou les dangers auxquels la méthode qu'ils utilisent expose.

Une confusion inexplicable entre méthode « empirique » et « expérimentale »

Comme le souligne André Orléan (chapitre 1), le plus embarrassant est la confusion que font les pamphlétaires entre économie expérimentale et méthode empirique. La méthode empirique, couramment pratiquée depuis des décennies par la plupart des économistes, consiste à manipuler des masses de chiffres pour déceler des régularités qui pourraient confirmer ou infirmer des prédictions théoriques. La comparaison entre des organisations ou des individus ayant les mêmes caractéristiques sauf une (dont on cherche à isoler l'effet) est un procédé courant en la matière. C'est dans ce cadre que se situent les dites « expériences naturelles » (on observe *a posteriori* comment évoluent des indi-

vidus dont certains ont subi un « choc exogène », indépendant de l'observateur, et d'autres non). Mais nos pamphlétaires confondent ces études, dont le principe est fort ancien, avec les expérimentations aléatoires dont l'essor (du moins en France) est plus récent, alors même qu'elles n'en réunissent pas les prérequis élémentaires, à commencer par l'affectation aléatoire par l'expérimentateur des individus au groupe « traité » ou au groupe « témoin ». L'étude (dont nos pamphlétaires font si grand cas) de Chemin et Wasmer, qui voulait démontrer l'absence d'impact des 35 heures par comparaison entre l'Alsace-Moselle et le reste de la France, illustre parfaitement cette confusion : même si elle avait abouti à des résultats fiables (ce qui n'est pas le cas, comme le montrent Anne Eydoux et Michel Husson dans leurs chapitres respectifs), les habitants de l'Alsace-Moselle n'ont pas été tirés au sort par Chemin et Wasmer pour résider dans leur région...

Une référence mythique au big data

La confusion est à son comble quand les pamphlétaires se réclament de l'irruption de larges bases de données – le big data – pour proclamer l'avènement d'une économie expérimentale aussi rigoureuse que la physique. Le « raisonnement » est le suivant : nous disposons de bases de données d'une ampleur sans précédent, donc le relativisme des résultats antérieurs ne vaut plus. Mais l'existence de ces bases de données géantes – constituées de fait, de données parfaitement hétérogènes, obtenues par assemblage de fichiers de nature et d'origine souvent disparates et peu contrôlées – est tout sauf une garantie de bonne pratique scientifique. Pour obte-

nir un résultat à partir d'une base de données – fût-elle géante – il faut réunir un ensemble de conditions dont les principales sont i) être capable de rendre homogènes entre elles les données compilées ii) les rendre appropriées à l'objet, iii) élaborer et concevoir les tests et modèles à appliquer aux données, iv) vérifier la robustesse des résultats obtenus ... lesquels nécessiteront toujours, comme en médecine, une bonne dose d'interprétation avant d'en tirer des conclusions opératoires pour l'action. L'échec grotesque des analystes du big data à prévoir les résultats de l'élection présidentielle aux États-Unis suffit à prouver qu'on est encore bien loin d'une science exacte.

La négation des conflits et des vertus du pluralisme en économie

Le plus confondant dans toute cette affaire est cet incroyable paradoxe : alors que nos pamphlétaires prétendent séparer le bon grain de l'ivraie, la « vraie science » de la fausse, ils n'ont rigoureusement aucune connaissance des bases de toute réflexion en matière épistémologique, et ne citent aucun spécialiste de cette question à l'appui de leurs affirmations. Comme l'indique André Orléan, au sens propre « les auteurs ne savent pas de quoi ils parlent ». Ni dans le pamphlet, ni dans leurs travaux antérieurs on ne trouve la moindre trace de référence à des travaux scientifiques sur ce qui fonde la science, qu'il s'agisse de la science en général ou de l'économie en particulier.

On n'ose imaginer le sort réservé à un ouvrage dont le titre porterait sur la physique quantique et qui ne citerait aucun article sur les quarks, les ondes

ou les particules, ni ne ferait la moindre référence à Bohr, Einstein ou Heisenberg ...

Pour quiconque s'est penché sur l'histoire de l'économie – mais c'est vrai de toute science – la controverse, qu'elle porte sur les principes et les fondements ou sur les résultats, est constitutive et permanente. L'économie – si elle se nourrit de l'histoire, de diverses approches quantitatives et/ou qualitatives, reste fondamentalement une discipline axiomatique. En son cœur on trouve d'abord un ensemble d'hypothèses sur les agents à prendre en considération, leurs comportements (purements individualistes et calculateurs ou non), sur les marchés (autorégulateurs ou non), la nature de l'information disponible (parfaite ou non, probabilisable ou non....)

L'histoire de l'économie est celle de la manière dont les diverses écoles de pensées ont apporté aux questions précédentes des réponses différentes, faisant évoluer leurs méthodes pour les rendre appropriées à leurs objets et aux progrès de la connaissance, sans jamais converger vers une représentation unique des « lois » de l'économie. Plus encore : en économie comme dans les autres sciences, l'épistémologie moderne montre, comme l'indique Agnès Labrousse (chapitre 2), pourquoi la pluralité des approches et des méthodes est non pas la cause d'un « relativisme » ignare, mais la condition du dynamisme des disciplines.

Ajouter l'insulte à la provocation

Il ne fait guère de doute que le « buzz » dont a bénéficié le pamphlet tient largement à son titre virulent et provocateur. Selon le Larousse, « le terme

“négationnisme” est un néologisme créé en 1987 par l'historien Henry Rousso pour désigner le fait de contester la réalité du génocide mis en œuvre contre les Juifs par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire la négation de la Shoah ».

Devant la gêne suscitée par cette comparaison, même parmi des sympathisants de leur thèses libérales, les pamphlétaires nient avoir eu l'intention d'évoquer la négation des chambres à gaz. Ils auraient « seulement » eu en tête la notion de « négationnisme scientifique », à l'image des climato-sceptiques financés par les compagnies pétrolières et qui refusent les travaux du GIEC, ou encore des chercheurs corrompus qui ont falsifié des études épidémiologiques pour le compte du lobby du tabac afin de l'innocenter du cancer du poumon.

Passons sur l'ignominie du procédé, dont Daniel Schneidermann souligne l'aspect vilement commercial. Mais franchissons un pas. Situons-nous, l'espace d'un instant, sur le terrain du prétendu « négationnisme » scientifique. Restent alors deux questions gênantes.

Tout d'abord, pour désigner des négationnistes, il faut désigner aussi (car ceci n'existe pas sans cela), ce qu'est la vérité scientifique « niée » par les réputés « négationnistes ». Là, le bât blesse. Les « négationnistes » refusent-ils la méthode expérimentale en économie ? Refusent-ils les conclusions de l'étude sur l'aide aux enfants défavorisés dans le Michigan, abondamment citée par nos pamphlétaires ? Refusent-ils l'idée qu'augmenter le Smic peut créer des emplois lorsqu'il est d'un faible niveau, ou en détruire lorsqu'il est très élevé ? On cherchera en

vain dans le pamphlet cette « vérité » à laquelle les réputés négationnistes s'opposent... si l'on excepte le cas, sur lequel nous reviendrons abondamment ici, du prétendu échec désastreux des 35 heures. Quant à l'idée, soutenue mordicus par les pamphlétaires, selon laquelle l'économie serait devenue pour l'essentiel une science « expérimentale », elle est considérée comme erronée non seulement par les économistes critiques mais par l'immense majorité des économistes mainstream.

Autre question gênante : pour qui travaillent les « négationnistes » ? Admettons, comme l'affirment les pamphlétaires, que le terme ne renvoie pas aux complices des criminels nazis, mais à ces chercheurs corrompus qui vendent leurs services et leur honneur à des lobbies malfaisants. Or l'ouvrage ne cite aucun nom ni aucun lien entre tel économiste « négationniste » et telle firme ou intérêt économique... et pour cause ! Car il n'existe aucun lien de ce type, alors qu'à l'inverse, Michel Husson explicite fort bien ci-dessous le réseau d'intérêts économiques et de lobbying auquel MM. Cahuc et Zylberberg apportent leur concours actif.

Pourquoi maintenant ?

Joseph Stiglitz, de passage à Paris à l'automne 2016, s'amusait de cette polémique, et se demandait si la crise européenne n'était pas à l'origine du débat : « le débat est peut-être plus passionné en France qu'aux États-Unis – parce que les échecs y ont peut-être été plus forts », affirmait-il à l'AFP. Ce n'est en effet pas un hasard si les Économistes atterrés se sont constitués en 2011 en réaction à l'aterrante politique d'austérité mise en œuvre par

l'Union européenne, politique qui n'a guère suscité de critiques de la part de nos pamphlétaires.

Car le contexte économique et politique actuel est si déroutant pour les économistes orthodoxes que leur impuissance et leur désarroi intellectuels pourraient expliquer de tels dérapages. Comment comprendre en effet cette grande panne du capitalisme, après trente ans de dérégulation des marchés et de « mondialisation heureuse » ? Comment expliquer le déclin inexorable des taux de croissance et de productivité, alors même que l'intensité du travail a partout augmenté et que la révolution numérique fait rage ? Comment expliquer que contrairement à ce qu'affirment les théories dominantes, la sophistication croissante des produits financiers n'aboutisse qu'à une instabilité de plus en plus dévastatrice ?

Ce dernier point démontre de manière savoureuse l'aveuglement dogmatique de nos pamphlétaires. Selon eux, « le consensus actuel s'appuyant sur plus de quarante années de recherche sur la question va exactement à l'encontre du jugement des Économistes atterrés : il aboutit à la conclusion qu'un marché financier concurrentiel supervisé par des autorités de régulation indépendantes du pouvoir politique, avec des acteurs privés responsables de leurs ressources, constitue un moyen efficace d'allouer l'épargne et de favoriser la croissance » (p. 41). Parmi les « recherches » citées, figurent en bonne place les travaux de deux économistes français, Augustin Landier et David Thesmar. Ces deux spécialistes d'économie financière sont les immortels auteurs d'une tribune prophétique intitulée « Le méga-krach n'aura pas lieu » publiée par *Les Échos* le 27 juillet 2007, où ils expliquaient que la « correc-

tion prévisible des marchés d'actions » sera « limitée et sans aucun effet sur l'économie réelle », grâce à l'action bénéfique des fonds spéculatifs et de la titrisation...

Plus insupportable encore pour ces esprits aveuglés, l'échec patent des politiques néolibérales remet dans le débat public la question de la réduction du temps de travail. Outre la CGT, qui plaide vigoureusement pour les 32 h, on peut citer l'appel d'*Alternatives Économiques* à « remettre la réduction du temps de travail au cœur du débat public »³ ou l'ouvrage de Pierre Larouturrou et Dominique Méda, *Einstein avait raison*⁴. Or, comme le souligne Thomas Coutrot (chapitre 6), le volontarisme politique qui préside à la réduction de la durée légale du travail est tout simplement insupportable pour les néolibéraux dogmatiques. La motivation profonde des pamphlétaires est certainement là, comme l'atteste l'extrême virulence de leurs propos sur le sujet, malgré la grande faiblesse de leurs arguments scientifiques que signale Anne Eydoux (chapitre 4).

On peut enfin voir dans cette rage l'effet de leur dépit de constater que les économistes critiques pèsent dans le débat citoyen. Certes, contrairement à ce que prétendent les pamphlétaires, les économistes atterrés n'ont qu'un accès limité aux médias écrits ou aux grandes chaînes de radio ou de télévision. Mais ils sont malgré tout audibles, leurs blogs et leurs tribunes circulent largement et alimentent

3. <http://www.alterecoplus.fr/temps-de-travail/ensemble-remettons-la-reduction-du-temps-de-travail-au-coeur-du-debat-public-201605031004-00003400.html>

4. Pierre Larouturrou et Dominique Méda, *Einstein avait raison*, Paris, L'Atelier, 2016.

les résistances sociales. Dans le champ académique, la marginalisation des économistes hétérodoxes est presque totale ; mais la campagne de l'Afep, l'Association française d'économie politique, en faveur du pluralisme économique, a obligé depuis un an ou deux certains mandarins à concéder une petite dose de diversité dans les recrutements universitaires afin de montrer leur bonne volonté... et surtout d'éviter la création d'une nouvelle section « Économie et société » (cf. chapitre 2) qui mettrait un terme à leur quasi-monopole des nominations aux postes d'enseignants-chercheurs et briserait le plafond de verre qu'ils ont construit pour bloquer l'accès des hétérodoxes aux postes de professeurs.

Maintenir le débat ouvert et ne jamais s'incliner devant les arguments d'autorité, c'est la condition d'une science et d'une démocratie vivantes. Cet ouvrage collectif, nourri par une soirée débat sur « les vertus du pluralisme des idées économiques » organisée par l'Afep le 18 octobre 2016 à Paris, propose des contributions originales ou déjà parues sur Internet mais remaniées pour l'occasion. À un pamphlet fracassant et creux, nous opposons ainsi une réflexion de fond à propos de questions vitales pour l'avenir de nos sociétés. Avenir déjà trop compromis par les dégâts occasionnés par les Diafoirus de la « science économique ».

Messieurs Cahuc et Zylberberg découvrent l'épistémologie¹

ANDRÉ ORLÉAN

Ce qui frappe au premier abord pour qui ouvre le livre de Cahuc et Zylberberg est la violence du ton. Cette violence est présente tout au long du texte. Elle ne le quitte jamais. À l'évidence, Cahuc et Zylberberg n'éprouvent ni sympathie, ni indulgence pour les économistes qui ne pensent pas comme eux. Ce sont, à leurs yeux, des adversaires qu'il faut détruire et non pas des collègues qu'il s'agirait de convaincre. L'usage même du terme « négationnisme » est pleinement révélateur de cette volonté d'exclusion que revendique explicitement le sous-titre. Mais on aurait pu également citer : « imposture », « obscurantisme », « démagogie », « faux savants ». Pour le moins, ce livre est révélateur des tensions qui traversent le champ des économistes français. C'est là un point important mais intéressons-nous d'abord au contenu de ce qui est dit, en faisant abstraction des invectives et des caricatures.

■
1. Ce texte est une version remaniée de l'article « Quand Messieurs Cahuc et Zylberberg découvrent la science » paru sur www.alternatives-economiques.fr, le 12 septembre 2016.

L'économie serait devenue une « science expérimentale dans le sens plein du terme »

Si ce livre aborde une grande diversité d'objets économiques, comme le marché du travail, la finance ou la macroéconomie, il tire sa spécificité du fait que ces différentes réflexions se trouvent toutes mises au service d'une proposition centrale qu'il s'agit à chaque fois d'illustrer, proposition qui porte sur le statut épistémologique de l'économie : « depuis plus de trois décennies, l'économie est devenue une science expérimentale dans le sens plein du terme ». Cette thèse constitue le cœur du livre. Elle en fait toute l'originalité. Il s'agit, à partir de multiples exemples, de convaincre le lecteur du bien-fondé de cette « révolution expérimentale » qui aurait transformé en profondeur la nature même de la discipline économique, devenue une science expérimentale « comme la physique, la biologie, la médecine ou la climatologie ». Assurément, il y a là matière à réflexions et on est heureux de voir deux économistes sortir de leur terrain usuel – le marché du travail – pour s'intéresser à ces difficiles, mais cruciales, questions d'épistémologie. Rappelons que l'épistémologie est cette branche du savoir qui s'efforce de déterminer ce qui fait qu'une science est une science et qui, pour ce faire, étudie, tout particulièrement, la méthode des sciences expérimentales. Ajoutons qu'il s'agit là de sujets hautement techniques dont l'étude suppose des compétences scientifiques certaines.

Je souligne ce point parce qu'une des conclusions centrales du livre est que, pour être valide,

l'intervention dans un champ scientifique, quel qu'il soit, doit satisfaire à certaines contraintes. Comme l'écrivent Cahuc et Zylberberg, « pour ne pas se faire abuser par des informations pseudo-scientifiques, en économie comme dans tout autre domaine, il y a quelques principes à respecter ». Il en est un qui retient tout particulièrement leur attention : « Une précaution minimale consiste à s'assurer que ces informations sont extraites de textes publiés par des revues scientifiques reconnues ». Nos deux auteurs insistent avec beaucoup de force sur ce rôle des revues scientifiques comme instance d'authentification de la parole scientifique. À plusieurs reprises, ils mettent en garde énergiquement contre les analyses qui ne sont pas passées par le filtre des comités de lecture des revues spécialisées. C'est, par exemple, au nom de ce principe qu'ils se refusent à prendre en considération une étude de Gilles Koléda sur les allégements du coût du travail. N'ayant pas été publiée dans une revue, c'est, à leurs yeux, comme si elle n'existait pas. Ils déclarent : « Pour être admise au débat, la contribution de Gilles Koléda devrait faire l'objet d'un article publié dans une revue internationale ». Ils n'hésitent pas à affirmer : « Toutes les études n'ayant pas suivi cette procédure de "validation par les pairs" n'ont aucune valeur scientifique, elles n'ont donc pas à être prises en considération dans un sens ou dans un autre ». On ne saurait être plus clair !

Un livre qui contient sa propre réfutation

Ce précepte joue d'ailleurs un rôle-clef dans le dispositif qu'ils imaginent pour faire barrage aux « faux savants ». Dans leur « mode d'emploi pour

combattre le négationnisme économique », ils font valoir : « des résultats qui apparaissent pour la première fois dans des rapports ou des livres, même à gros tirage, n'ont aucune fiabilité. » En conséquence de quoi, ils invitent les journalistes à ne plus inviter n'importe qui : « Les journalistes devraient [...] demander systématiquement les références des articles sur lesquels les chercheurs s'appuient pour fonder leurs jugements. » Nous reviendrons sur la pertinence de ces recommandations mais, pour l'instant, admettons-en le bien-fondé. Une question se pose alors immédiatement : *quid* de leur propre livre ? Éternelle parabole de la paille et de la poutre ! À notre tour, nous exigeons de connaître les références qui nous assureraient du sérieux de leurs analyses. Autrement dit, cette thèse qu'ils défendent avec une telle assurance, selon laquelle l'économie serait devenue « une science expérimentale dans le sens plein du terme », a-t-elle fait l'objet d'une publication ? Ou bien sommes-nous en présence de cette sorte de « résultats qui apparaissent pour la première fois dans un livre à gros tirage », dont il nous est dit qu'ils « n'ont aucune fiabilité » ?

Or, il faut bien constater que Cahuc et Zylberberg n'ont jamais écrit un tel article ! Autrement dit, la thèse avancée dans ce livre avec tant d'aplomb n'a jamais fait l'objet d'une publication dans une revue. Elle sort tout droit du cerveau de nos deux auteurs sans pouvoir se prévaloir d'une quelconque « validation par les pairs ». Puisque ce livre nous enjoint explicitement de rejeter les analyses qui n'ont pas été au préalable publiées, nous sommes en présence d'un livre qui contient sa propre réfutation !

Faire le « buzz »

Bien que, pour notre part, nous nous refusions à considérer que seuls les résultats ayant fait l'objet d'une publication dans une revue spécialisée méritent d'être pris en considération, il nous faut cependant admettre que, dans le cas précis qui nous occupe, cette condition nous aurait évité d'avoir à discuter de ce qu'il faut bien appeler une contrevérité manifeste. Il est, en effet, tout à fait exagéré de dire que « l'économie serait devenue une science expérimentale dans le sens plein du terme ». Même les partisans les plus affirmés de ce qu'on nomme les « expérimentations économiques » n'ont jamais soutenu que la pratique de cette forme d'expérimentations – qui a, en effet, quelques similitudes avec les expérimentations menées en médecine, comme nous le verrons dans un instant – puisse faire de l'économie « une science expérimentale dans le sens plein du terme », pour ne rien dire du fait que cette mutation serait déjà advenue voilà une trentaine d'années. *A contrario*, une littérature abondante, aisément disponible, démontre sans ambiguïté à quel point les « expérimentations économiques aléatoires » sont limitées, non seulement quant à leur aptitude à produire des lois générales mais du simple fait qu'elles sont totalement inadaptées pour de larges domaines de l'économie, et non des moindres, comme, par exemple, la macroéconomie ! En résumé, je ne connais aucun spécialiste de ces questions qui puisse adhérer à la thèse de Cahuc et Zylberberg. Il s'agit d'une de ces grossières exagérations qui n'ont d'autre fonction que de faire vendre en « faisant du buzz ». Le lecteur pense-t-il sérieuse-

ment que, si l'économie était véritablement devenue une « science expérimentale dans le sens plein du terme », il en apprendrait la nouvelle dans un livre intitulé *Le négationnisme économique et comment s'en débarrasser ?* À n'en pas douter, une révolution scientifique d'une telle ampleur n'aurait pas manqué de susciter un bien plus vaste et prestigieux écho au sein de la littérature académique à la mesure des enjeux.

Ils n'y connaissent rien !

Il est d'ailleurs surprenant d'observer que, dans l'abondante liste des références bibliographiques que mobilisent Cahuc et Zylberberg dans leur livre, on n'en trouve qu'une traitant de la question épistémologique. C'est d'autant plus étrange que, par ailleurs, cette liste est fort longue et que cette question joue un rôle central dans leur argumentation. On se serait attendu, par exemple, à y voir apparaître certains des célèbres travaux qu'Angus Deaton, « prix Nobel » 2015, a consacrés aux expérimentations économiques. On pourra aisément vérifier que sur les 120 références, une seule traite de ce sujet. Encore s'agit-il d'un manuel d'introduction à l'épistémologie datant de 1987 ! Il faut se rendre à l'évidence : Cahuc et Zylberberg ne connaissent rien à l'épistémologie. D'ailleurs, on chercherait en vain dans leurs propres publications, le moindre article consacré à ces questions. Ils n'ont jamais travaillé sur ce sujet. Ce livre est leur première incursion dans ce domaine. Comment peut-on les prendre au sérieux lorsqu'ils déclarent, contre le consensus de toute la profession, que « l'économie est devenue

une science expérimentale dans le sens plein du terme » ?

Qu'est-ce qu'une expérimentation aléatoire ?

Et d'ailleurs qu'est-ce donc qu'une science expérimentale aux yeux de nos pamphlétaires ? Selon la définition qu'ils en proposent, il s'agit de « mettre en évidence des liens de cause à effet ». Pour ce faire, l'économie « ne se contente plus de confronter des points de vue à l'aide de quelques chiffres plus ou moins pertinents (version soft) ou de faire des simulations à l'aide de modèles mathématiques plus ou moins sophistiquées (version hard). À l'instar de la recherche médicale, l'économie s'attache à bâtir des protocoles expérimentaux permettant de connaître les causes des phénomènes observés » ; ce qui signifie concrètement que, pour connaître l'effet de certaines mesures, comme, par exemple, l'augmentation du salaire ou la réduction de la durée du travail, on compare « des groupes test au sein desquels ces mesures ont été mises en œuvre, avec des groupes de contrôle où elles n'ont pas été mises en œuvre ».

En effet, si je me contente d'observer que, suite à la prise du médicament, la santé du patient s'est améliorée, rien ne m'assure que cette amélioration a été causée par le médicament. Cela peut tenir également à la condition du patient qui connaît sa propre évolution, sans compter le rôle possible des facteurs extérieurs. Par exemple, si, pendant l'expérience, les conditions climatiques se sont brutalement améliorées, on observera une amélioration des performances de l'individu sans rapport avec la prise du médicament. Pour cette raison, la médecine

a développé une méthodologie très contraignante, basée sur l'existence d'un groupe témoin, le plus proche possible du groupe testé, de façon à être sûr que l'amélioration de la santé vient du médicament et non pas des caractéristiques propres aux individus ou de facteurs externes dans la mesure où ces facteurs touchent également le groupe testé et le groupe témoin. En conséquence, pour que l'expérimentation soit valide, il faut pouvoir construire un groupe témoin qui possède les mêmes caractéristiques que le groupe testé. Ceci est le point essentiel de cette procédure qui permet d'imputer la différence des réactions au seul médicament et non aux caractéristiques spécifiques du groupe testé.

La méthode la plus usitée pour ce faire consiste en un tirage au hasard des deux groupes au sein d'une même population, ce qui assure jusqu'à un certain point leur homogénéité. C'est bien ce qu'ont en tête nos deux auteurs lorsqu'ils écrivent : « l'expérience doit concerner un nombre suffisant de personnes placées au hasard dans l'un des deux groupes. Dès lors, les deux groupes ont en moyenne les mêmes caractéristiques et la différence entre le groupe test et le groupe de contrôle peut être attribuée à l'action du médicament. L'expérience assure que la relation entre la prise du médicament et l'état de santé n'est pas liée à des facteurs externes qui n'ont rien à voir avec le médicament testé ». Cette procédure est utilisée en économie sous le nom d'évaluation avec assignation aléatoire ou d'essais contrôlés par tirage au sort, pour les plus précis, mais également, plus simplement, d'expérimentation aléatoire, termes qu'étrangement nos deux auteurs semblent ignorer. On est en droit de parler ici de « méthode expéri-

mentale rigoureuse » même si, comme nous le verrons, cette procédure a ses limites.

Une méthode expérimentale qui reste ultra-minoritaire

Si l'on pense que les expérimentations aléatoires ainsi définies ont transformé en profondeur l'économie, comme le soutiennent nos pamphlétaires, on s'attendrait à en observer la diffusion accélérée chez les économistes. Qu'en est-il ? Pour mesurer l'ampleur de cette diffusion, j'ai consulté le journal de l'*American Economic Association* qui est, aux dires mêmes de nos auteurs, « au cœur de la production de la connaissance la plus orthodoxe qui soit ». Faute de temps, je me suis limité aux 187 articles de l'année 2013. Le résultat est éclairant : sur les 187 articles publiés au cours de cette année, j'en ai compté au plus 7 pouvant être considérés comme utilisant – ou étant en lien – avec l'expérimentation aléatoire, soit 4%. Autrement dit, il est clair que cette méthode est loin d'avoir révolutionné la discipline. Elle reste même ultra minoritaire. On trouve dans un article de l'économiste Daniel Hamermesh² une évaluation plus précise. Hamermesh s'intéresse à l'évolution des grandes revues d'économie états-uniennes au cours des soixante dernières années. Pour ce faire, il a choisi une année par décennie et il a évalué, pour ces six années, le pourcentage des articles qui utilisent la méthode expérimentale. Il obtient comme résultat : en 1963 et 1973 : 0% ; en 1983 : 0,8% puis, en 1993 et 2003, ce pourcentage monte à 3,7% ; pour

2. «Six Decades of Top Economics Publishing: Who and How?», *Journal of Economic Literature*, vol. 51, n°2, mars 2013, 162-172.

finir à 8,7% en 2011. Notons que ce résultat ne peut être comparé directement au nôtre dans la mesure où l'expérimentation telle que l'a définie cet économiste comprend à la fois les expérimentations aléatoires et les expériences faites par les économistes en laboratoire lorsque, par exemple, ils simulent avec des volontaires le fonctionnement des marchés. Ce résultat conforte cependant notre conclusion précédente : si indéniablement de plus en plus d'économistes font appel à l'expérimentation, la part de cette méthode demeure tout à fait minoritaire. Comment peut-on affirmer que l'économie est devenue une « science expérimentale dans le sens plein du terme » alors même que l'expérimentation demeure parfaitement minoritaire ? Ceci n'a d'ailleurs rien d'étonnant si l'on garde à l'esprit le fait que la méthode expérimentale telle que Cahuc et Zylberberg la définissent s'applique à un champ très restreint de l'économie, laissant de côté, par exemple, rien de moins que toutes les importantes questions touchant à la politique macroéconomique.

Quelles connaissances expérimentales devons-nous à Pierre Cahuc ?

Cependant, pour relever ce score si pitoyable, je me suis tourné vers les travaux d'un économiste dont j'étais, par ailleurs, certain qu'il était pleinement conscient du caractère révolutionnaire de cette approche, à savoir Pierre Cahuc lui-même. J'ai consulté ses quinze derniers articles, de 2002 à aujourd'hui, et j'ai eu la surprise de constater que jamais il n'a lui-même employé cette méthode ! Il y a là de quoi grandement s'étonner et s'interroger. Comment comprendre que Cahuc puisse rester à

l'écart d'une méthode dont, par ailleurs, il vante systématiquement l'efficacité en nous expliquant qu'elle permet enfin d'accéder à des vérités qui échappaient à l'économie traditionnelle. Autrement dit, si désormais l'économie est une science expérimentale, qu'est-ce qu'un économiste qui ne fait pas d'expérimentation ? Imagine-t-on Claude Bernard ou Pasteur produire des résultats sans preuves expérimentales ? Se pourrait-il que l'économie ne soit pas une « science expérimentale dans le sens plein du terme » ?

Pour mieux comprendre la position de Cahuc, j'ai regardé de plus près les 5 articles les plus récents qu'il a publiés dans la *Revue Économique* (novembre 2007, mai 2004, novembre 2002, mai 2002 et mai 2001). Quatre de ceux-ci sont consacrés à un modèle purement théorique, sans aucune application empirique. Un seul contient une vérification empirique. Il s'agit d'estimer l'effet d'éviction de l'emploi public sur l'emploi privé. Encore la méthode utilisée est-elle des plus traditionnelles, de nature économétrique et non expérimentale, à partir des données de dix-sept pays de l'OCDE. On est fort loin de la « science expérimentale dans le sens plein du terme » que nos deux auteurs présentent comme la voie qu'il convient désormais de suivre. Faut-il parler d'imposture ? Ou plus charitablement d'incohérence ?

Expérimentations aléatoires versus expériences naturelles

En fait, dans leur livre, Cahuc et Zylberberg se montrent fort habiles à manipuler la notion de « méthode expérimentale ». Dans le but de recueillir les puissants bénéfices réputationnels que produit

l'identification aux sciences exactes, ils mettent, dans un premier temps, en avant les expérimentations de type *Moving to Opportunity*, *Perry Preschool Program* ou encore les travaux du *Poverty Action Lab* qui se fondent sur une méthodologie très proche de celle des médecins. Cependant, du fait même que ces études sont fort rares, comme nous l'avons déjà souligné, et qu'elles portent sur des objets très spécifiques, plutôt de nature sociologique qu'économique, ils sont conduits, dans la suite du texte, à prendre appui sur des études empiriques d'une autre nature, en les assimilant aux premières, toutes mises également dans un grand sac nommé la « méthode expérimentale ».

Par exemple, dans le chapitre III consacré à la finance, nos deux auteurs s'intéressent à l'impact des politiques visant à subventionner certains crédits. Pour ce faire, ils font référence à un article qui a examiné l'évolution comparée des entreprises subventionnées (le groupe test) et des entreprises non subventionnées (le groupe témoin), à partir du moment où la politique de subvention a été stoppée, pour mesurer l'impact de la subvention. Or le propre de ces situations « naturelles », par opposition à celles construites par le chercheur, est que rien n'assure *a priori* l'homogénéité du groupe témoin et du groupe testé puisque les groupes sont imposés par la situation elle-même. Il s'ensuit qu'il n'est plus possible d'affirmer que la différence d'évolution a pour origine le seul facteur considéré, en l'espèce la subvention. Ainsi, si l'on observe plus de disparitions d'entreprises chez celles ayant eu accès aux crédits subventionnés, on ne peut plus en déduire que cela est dû aux crédits subventionnés eux-mêmes,

par exemple parce qu'ils favoriseraient une gestion plus laxiste. D'autres interprétations deviennent possibles qui font valoir que l'accès à la subvention sélectionne certains critères spécifiques, par exemple une taille d'entreprise plus petite ou une masse salariale plus grande, qui expliquent l'évolution observée. En conséquence, la différence de comportement entre les deux groupes ne tient pas nécessairement à la variable observée, la subvention, mais peut avoir pour origine un facteur externe caché, comme la taille ou la masse salariale. C'est précisément pour répondre à cette objection qu'a été développée l'expérimentation aléatoire.

Pourtant la quasi-totalité des travaux cités dans le livre sont de cette nature ; ce qu'on appellera désormais des « expériences naturelles ». C'est vrai en particulier de l'article de Chemin et Wasmer qui occupe une si grande place dans l'argumentation que proposent Cahuc et Zylberberg pour démontrer l'inefficacité des trente cinq heures. Cet article analyse l'impact de la diminution de la durée du travail en comparant la France avec l'Alsace. On se reportera au chapitre d'Anne Eydoux dans le présent livre pour une présentation exhaustive. Le problème avec cette expérience naturelle, comme avec toute expérience naturelle, tient au fait que la situation alsacienne a été imposée au chercheur et qu'en conséquence, il faut pouvoir justifier qu'Alsace et France sont des échantillons homogènes. Or l'existence d'une forte proportion de travailleurs frontaliers en Alsace introduit un effet spécifique qui brise l'homogénéité et rend plus difficile l'interprétation des résultats. C'est précisément le but de l'échantillonnage aléatoire dans les expérimentations du même

nom que de faire en sorte que le groupe testé et le groupe de contrôle soient comparables. On comprend, par cet exemple, combien expérimentation aléatoire et expérience naturelle sont deux choses qui ne sauraient être confondues.

Qu'on nous comprenne bien, nous ne sommes opposés ni aux expérimentations aléatoires, ni aux expériences naturelles. Il faut au contraire les encourager car chacune apporte une certaine quantité d'informations. Mais il n'est cependant pas possible de soutenir qu'elles apportent des vérités comparables à celle des sciences expérimentales, des vérités si puissamment validées qu'elles rendraient désormais tout débat inutile. C'est là une vision très naïve de la réalité économique. Considérer que, sur la base de tels travaux, l'économie serait devenue une science expérimentale, relève de l'arnaque. Notons d'ailleurs que le terme même de méthode expérimentale ne convient pas lorsqu'on parle de travaux qui s'intéressent aux données macroéconomiques. Il s'agit alors bien plutôt d'observations historiques. Mais c'est ce que de tout temps les économistes ont fait ! Examiner les données pour valider telle ou telle théorie a toujours été au cœur de l'économie. C'est en particulier ce que fait l'économétrie depuis les années 1930. En fait, je ne suis pas capable de savoir si Cahuc et Zylberberg manipulent sciemment leurs définitions pour pouvoir se dire scientifiques et se débarrasser de leurs adversaires ou bien s'ils maîtrisent si mal le concept d'expérimentation qu'en toute bonne foi, ils assimilent les diverses variétés de travaux empiriques à la « méthode expérimentale », sans en comprendre ni les différences, ni leurs enjeux : expérimentations aléatoires, expé-

riences naturelles et travaux économétriques sur données historiques sont des procédures qu'il faut savoir distinguer.

Des arguments sans rapport avec l'expérimentation aléatoire

La suite du livre est des plus étonnantes. Il s'agit essentiellement pour nos auteurs de faire savoir que l'économie orthodoxe n'ignore pas la détresse sociale et qu'elle n'est pas du côté des nantis. Il s'ensuit la fastidieuse compilation de travaux – qu'ils qualifient d'orthodoxes – intéressés au logement des familles pauvres, à leur éducation, et au salaire minimum, censés nous persuader de quoi ? Personnellement je n'ai jamais douté qu'il existe des travaux sur la pauvreté ! De même ils écrivent : « Les pourfendeurs de la science économique ignorent [qu'il existe des approches expérimentales étudiant l'impact des programmes éducatifs sur les milieux défavorisés] ». Comprenne qui pourra pour quelle raison les économistes hétérodoxes devraient ignorer ces travaux ? Leur conclusion est : « On est bien loin de la défense unilatérale de l'efficacité des marchés et du soutien aux politiques en faveur des plus riches ». Admettons, bien que je ne voie pas nettement en quoi le fait que certains économistes s'intéressent aux pauvres conduise fatalement, par exemple, à s'opposer à la défense des marchés ! Il me semble que ce sont deux choses différentes. Il faut dire que le débat est affreusement mal posé, ne serait-ce que parce que nos auteurs confondent les travaux économiques à proprement parler et les travaux des autres disciplines portant sur l'économie en tant qu'institution sociale. Il est clair que nos auteurs ne voient pas ces derniers

d'un bon œil et refusent même à quiconque n'est pas un économiste orthodoxe de former des jugements en ce domaine. On ne sait au nom de quel principe.

Les chapitres suivants passent en revue un certain nombre de sujets importants, comme la politique industrielle, le travail ou la finance. Ce qui frappe est à quel point ce sont là des débats économiques traditionnels. Je ne vois pas où seraient ces vérités expérimentales si bruyamment convoquées par les auteurs qui auraient rendus désormais ces débats obsolètes ! Par exemple, sans peur de la contradiction, après avoir écrit qu'il fallait être d'une totale partialité pour croire que les économistes orthodoxes étaient des défenseurs unilatéraux des marchés, c'est pourtant à un panégyrique en règle de la finance que nous convie le chapitre III comme l'indique clairement son titre sans nuance : « Mon amie, la finance ! ». Il semble bien que nos auteurs aient des préférences et qu'elles tombent du côté de la finance. C'est leur droit et leur argumentation n'est certainement pas sans intérêt. Mais quel rapport avec l'expérimentation qui nous aurait propulsés dans une nouvelle ère de vérité ? Ce qui frappe bien au contraire est le caractère totalement classique des arguments invoqués. Les auteurs ne nous montrent nullement en quoi la méthode expérimentale en aurait modifié les termes ? Je suis plutôt frappé par la partialité manifeste de leurs analyses. C'est ainsi qu'ils parlent de finance sans jamais s'intéresser un seul instant aux phénomènes spéculatifs ! De même ils prêtent aux hétérodoxes une position sur la Taxe Tobin qui n'est pas la leur. Certes le texte apporte ici ou là des informations pertinentes mais la sauce dans laquelle elles baignent est des plus

indigestes. Dès lors qu'il s'agit d'attaquer les hétérodoxes, nos auteurs perdent l'usage de la raison et disent à peu près n'importe quoi. Il serait lassant de relever la totalité des manipulations et des erreurs. Cependant, en tant que président de l'Afep (Association Française d'Économie Politique), association qui milite pour le pluralisme en économie, d'où qu'il vienne, il me faut parler de leur dernier chapitre qui critique les propositions de cette association et, tout particulièrement, son projet de création d'une nouvelle section du CNU³ dédiée aux interactions entre économie et sciences sociales.

Des mensonges sur l'Afep

Nos deux auteurs soulignent que le fonctionnement des communautés scientifiques repose sur des « procédures d'évaluation par les pairs ». Ils accusent les économistes regroupés dans l'Afep de vouloir la création d'une nouvelle section du CNU aux seules fins de se soustraire à cette évaluation. Il n'en est rien. C'est un mensonge. Nous sommes également pour l'évaluation par les pairs. Mais la question est de savoir qui sont nos pairs. En effet, il arrive que les communautés scientifiques se scindent quand une partie des chercheurs considère que la norme scientifique majoritaire est devenue trop partielle à leurs yeux et devient un handicap pour certains programmes de recherches en pleine expansion qui n'y trouvent plus l'espace adéquat. C'est ainsi que les mathématiciens appliqués ont voulu la création d'une nouvelle section lorsqu'ils

■
3. Le CNU détermine qui est qualifié à devenir enseignant à l'université, une fois la thèse passée.

ont considéré que leur coexistence avec les mathématiciens purs était devenue une entrave à leur développement. Ceci n'a rien de surprenant. Les communautés scientifiques évoluent et se transforment. Il en va de même en économie où un certain nombre de paradigmes dits institutionnalistes sont rejetés par la norme majoritaire. Il s'ensuit de nombreux blocages. D'ailleurs le livre de Cahuc et Zylberberg nous en fournit la démonstration la plus éclatante. Pour prendre la mesure de ces blocages, il suffit d'imaginer ce qu'implique pour un économiste hétérodoxe d'avoir comme « pairs » Cahuc et Zylberberg, avec l'ouverture d'esprit qu'on leur connaît. Ces deux-là sont-ils aptes à juger équitablement les travaux de collègues qu'ils n'hésitent pas à assimiler à des « négationnistes » dans le but avoué de s'en débarrasser ? On répliquera à cela qu'il s'agit de deux personnes isolées, qui ne sont pas nécessairement représentatives de toute la communauté des économistes orthodoxes. C'est possible mais un doute subsiste. Si je crois qu'en effet, la majorité des collègues orthodoxes rejettent la violence des invectives auxquelles ont recours Cahuc et Zylberberg, à commencer par le terme même de négationnisme, il n'en demeure pas moins qu'il existe, sur le fond, un large accord quant à l'existence d'un consensus académique qu'il n'est pas possible de contredire, sauf à s'exclure du champ scientifique. J'en donnerai pour preuve le fait significatif que ni l'actuelle section économique du CNU, ni l'AFSE (Association française de sciences économiques) association supposée représenter la totalité des économistes, n'ont condamné ce livre. Cela mérite d'être souligné : voilà un livre qui déclare haut et fort qu'il faut se débar-

rasser de 15% des collègues universitaires, traités de « négationnistes » et de « faux savants », sans que les instances régulatrices de cette même communauté ne trouvent nécessaire d'en rien dire. Assurément, quelque chose ne va pas en économie dans l'Université française. Pour notre part, nous ne cessons de le répéter : désormais la communauté des économistes est devenue par trop hétérogène. Elle conduit à des phénomènes de domination de plus en plus brutale dont ce livre est la dernière manifestation en date. Ceci n'est bon pour aucune des communautés en présence. La seule solution quand on ne s'aime plus est celle du divorce à l'amiable. Ceci n'est pas un drame. C'est le fait d'en refuser l'évidence qui pose problème.

L'exclusion par les revues

Pour finir, il me faut revenir sur la place tout à fait singulière qui est faite aux revues par nos deux auteurs, dans leur dispositif de chasse aux négationnistes. Comme on s'en souvient, pour Cahuc et Zylberberg, une proposition non publiée dans une revue spécialisée ne devrait pas être prise en considération dans le débat scientifique. Commençons par observer à quel point cette position est contraire aux pratiques ordinaires des femmes et hommes de science. L'éthique rationnelle la plus élémentaire nous enjoint de rejeter radicalement les arguments d'autorité pour juger toute proposition uniquement en fonction de sa valeur propre, et peu importe sous quelle forme elle se présente au débat. Il s'agit de débattre arguments contre arguments, et que le meilleur gagne. Alors pourquoi cette inhabituelle focalisation sur les revues ? Pour une raison très

simple, les grandes revues d'économie, par exemple ce qu'on appelle le Top Five, à savoir les cinq revues les plus réputées, sont toutes d'obédience orthodoxe. Il faut remonter à plusieurs dizaines d'années pour y trouver un article signé par un économiste hétérodoxe. Aussi, lorsque Cahuc et Zylberberg insistent sur la publication préalable dans les « grande revues scientifiques internationales », ce n'est rien d'autre qu'une stratégie grossière pour écarter des débats tous ceux qui ne pensent pas comme eux. C'est aussi simple que ça. Derrière le discours apparemment équilibré de la « validation par les pairs », il n'est pas difficile de reconnaître ce projet, qui leur tient tant à cœur, de se « débarrasser » des « négationnistes » dont le seul tort est de ne pas penser comme eux !

Le pluralisme, source de rigueur et de découvertes scientifiques

AGNÈS LABROUSSE

Introduction : monisme contre pluralisme

Le pamphlet de Cahuc et Zylberberg évoque au singulier « LA démarche scientifique » de l'économie, de la physique, de la biologie, de la climatologie. Il repose sur une vision moniste de la science, sur l'idée qu'il n'y aurait qu'une méthode scientifique et qu'une théorie valide conduisant mécaniquement à une vérité objective unique, complète, neutre, consensuelle¹. Cette vision s'avère, nous le verrons, profondément datée, ancrée dans le scientisme du XIX^e siècle.

Elle relève d'une épistémologie naïve, non maîtrisée, peu au fait des développements de l'épistémologie contemporaine et de l'histoire des sciences². Elle méconnaît le pluralisme qui caractérise de fait la situation des sciences de la nature, sciences dont l'économie orthodoxe pense pourtant tirer sa scientificité. Nous faisons ici référence à des articles parus dans les « meilleures » revues du champ et à des ouvrages de référence écrits par des

1. Kitcher P. (2002), "The Third Way: Reflections on Helen Longino's The Fate of Knowledge", *Philosophy of Science*, 69, pp. 549–559.

2. L'absence presque totale de références à des travaux d'épistémologie dans l'ouvrage de Cahuc et Zylberberg le laissait présager (cf. la contribution d'André Orléan). Pourtant, c'est bien dans ce domaine que se place leur argumentaire.

auteurs officiant souvent dans les « meilleures universités » états-uniennes, pour reprendre les critères étroits de Cahuc et Zylberberg. Comme le rappelle la contribution d'Arthur Jatteau, la mise en avant de l'économie comme science expérimentale fait l'impasse sur les leçons de l'épistémologie des expérimentations aléatoires³. Elle ignore tout autant les enseignements contemporains de l'épistémologie des sciences.

Que montrent ces travaux ? Ils pointent que le pluralisme n'implique en rien un relativisme incontrôlé. Mieux, ils montrent l'impérieuse nécessité du pluralisme intra-disciplinaire. Ce pluralisme est non seulement un état de fait mais il est aussi souhaitable car constitutif d'une science saine et innovante. Il convient donc de le cultiver.

Le pluralisme n'implique en rien le relativisme

Le pluralisme est devenu un sport de combat. Selon l'économiste Jean Tirole, prix de la Banque de Suède (abusivement appelé « Nobel d'économie »), l'engagement de l'Association française d'économie politique (Afep, cf. encadré ci-dessous) en faveur du pluralisme « promeut le relativisme des connaissances, antichambre de l'obscurantisme »⁴.

3. Cf. aussi Labrousse A. (2016), « Apprendre des expérimentations aléatoires : promesse de scientificité, complications pratiques, expériences historiques », en ligne sur le site de la *Vie des idées*.

4. Tirole, J. (2014), « Lettre de Jean Tirole à Madame Fioraso », en ligne sur le site de l'Afep.

Le combat pour le pluralisme de l'Afep

Depuis plus de deux décennies, on assiste à une uniformisation dramatique de la pensée économique dans la recherche et l'enseignement. Une orthodoxie a fini par étouffer la diversité des approches, contribuant à l'aveuglement de la majorité des économistes à l'égard de la crise des subprimes.

Face à cette situation très préoccupante, des chercheurs en économie ont fondé en 2009 l'Afep. Cette association vise à restaurer le pluralisme dans la discipline et dans les débats démocratiques sur les thématiques économiques. La solution pratique qu'elle propose est de créer une nouvelle section « économie et société » du Conseil national des universités (chargé notamment de la présélection des futurs enseignants-chercheurs). Celle-ci coexisterait avec la section de « science économique », aujourd'hui monopolisée par les économistes orthodoxes qui imposent des critères d'évaluation biaisés⁵, bloquant le recrutement d'économistes usant d'autres approches.

La solution défendue par l'Afep aurait abouti en janvier 2015 si la lettre de Jean Tirole n'avait convaincu la ministre de l'Enseignement supérieur de l'époque de faire marche arrière. Ce blocage de la réforme au nom d'un monisme scientifique est un élément de contexte important pour saisir l'arrière-fond du brûlot de Cahuc et Zylber-

5. Sur les biais en faveur du mainstream des revues les mieux classées en économie, cf. Lee F.S., Pham X., and Gu G. (2013), "The UK Research Assessment Exercise and the narrowing of UK economics". *Cambridge Journal of Economics*. 37(4): 693-717.

berg, qui vont jusqu'à appeler à l'épuration intellectuelle pour s'assurer un monopole de la pensée économique et évincer ainsi toute discussion de fond.

Pour de plus amples d'informations sur le sujet, cf. Batifoulier, P., Chavance, B., Favereau, O., Jallais, S., Labrousse, A., Lamarche, T., Orléan A., (coord.), Tinel, B., (2015), *À quoi servent les économistes s'ils pensent tous la même chose ? Manifeste pour une économie pluraliste*, Paris, Les Liens qui Libèrent. L'ouvrage est en libre accès sur le site de l'Afep.

Levons d'emblée une confusion préjudiciable : non, le pluralisme n'est pas un relativisme en roue libre.

Le pluralisme repose sur des procédures éprouvées d'observation et d'interprétation des « données » quantitatives (statistiques, économétrie, simulation, etc.) comme qualitatives (observations ethnographiques, entretiens approfondis, archives, études de cas, etc.). Ces procédures plurielles sont soumises à l'évaluation par les pairs dans le cadre d'une évaluation équitable, non biaisée en faveur de telle ou telle approche (*epistemic fairness*)⁶. Les domaines de validité et les limites de ces méthodes doivent être clairement exposés. S'il existe un ensemble de critères épistémologiques que l'on peut considérer comme relativement transversaux – notamment l'adéquation empirique et la cohérence interne –, complétés par ceux de précision, de complétude, de simplicité et de fécondité mis en avant

6. Sur cette notion, cf. Solomon, M. (2006), « Norms of Epistemic Diversity ». *Episteme*. 3(1-2), pp. 23-36.

par le physicien et historien des sciences Thomas Kuhn⁷, il existe de multiples manières de les décliner en pratique et de les interpréter.

Car toute méthode est incomplète et n'éclaire que partiellement le réel. Dans leur introduction à leur maître ouvrage de méthodologie, la lauréate du prix « Nobel » d'économie Elinor Ostrom et sa collègue Amy Poteete déclarent ainsi : « S'en remettre à une seule approche revient à s'entraver (...). Si les chercheurs ont des standards partagés, aucune méthode ne répond pleinement à l'ensemble de ces standards »⁸. Ainsi en médecine, l'emploi d'expérimentations randomisées contrôlées va de pair avec l'usage d'autres types de preuves. Les essais cliniques sont un outil important, parmi d'autres, intervenant dans un raisonnement médical hautement complexe, souvent incertain et toujours pluriel. Ce raisonnement met en jeu de multiples heuristiques d'exploration et de diagnostic, du colloque singulier du médecin avec son patient à des données épidémiologiques sur de larges populations et la longue durée⁹. Le pluralisme méthodologique est nécessaire en médecine comme en sciences sociales.

Le pluralisme ne signifie en rien que tout se vaille et que des approches fantaisistes comme le créationnisme, l'astrologie et le maffésolisme méritent le qualificatif de scientifiques. À titre d'exemple, la

7. Kuhn, Thomas (1977), *The Essential Tension*, Chicago, University of Chicago Press, chapitre « Objectivité, jugement de valeur et choix d'une théorie ».

8. Poteete A. R., Janssen M. A., Ostrom E. (2010), *Working Together. Collective Action, the Commons and Multiple Methods in Practice*, Princeton, Princeton University Press.

9. Cf. Masquelet, A. (2006), *Le raisonnement médical*, Paris, PUF et A. Fagot-Largeault (2010), *Médecine et philosophie*, Paris, PUF.

sociologie est une discipline pluraliste. Y dialoguent des approches diversifiées déployant des méthodologies plurielles, généralement rigoureuses, à une notable exception près. Un courant de pensée « post-moderne » y a en effet défrayé la chronique à plusieurs reprises : le maffésolisme. Ce courant isolé, à l'origine de la « thèse » d'Élisabeth Tessier sur l'astrologie, relève de l'imposture scientifique. Il repose sur des concepts flous et sans consistance, il procède par illustrations *ad hoc* et n'appuie pas sa théorisation sur des procédures rigoureuses de recueil et d'interprétation des données qualitatives ou quantitatives. Cela a été mis au jour par un canular scientifique récent et par des travaux critiques, solidement argumentés, de sociologues¹⁰.

Les « données » observationnelles ou expérimentales, leur recueil comme leur interprétation sont donc bien au fondement de la preuve scientifique. Mais dans ces processus d'administration de la preuve interviennent également des valeurs contextuelles et pas seulement des critères purement épistémiques de cohérence et d'adéquation empirique. L'observation et l'interprétation dépendent en effet des points de vue et des valeurs embarquées par le chercheur : c'est l'objet de l'épistémologie sociale et du point suivant.

10. Cf. Quinon M. & Saint Martin A. (2015) « Le maffésolisme, une sociologie en roue libre. Démonstration par l'absurde », *Carnet Zilsel*, 7 mars 2015, en ligne.

La recherche comme processus social, le pluralisme comme fait majeur

Comme le résume lapidairement le philosophe de l'économie Uskali Mäki : « Les faits sont muets, seuls les scientifiques s'expriment. »¹¹ Les faits ne parlent jamais d'eux-mêmes, ce sont toujours les chercheurs qui les font parler et qui les constituent en faits. Ainsi, les faits économiques sont socialement construits, comme le montrent les sciences sociales de la quantification¹². Les statistiques sur lesquelles s'appuient les économistes sont basées sur des conventions sociales préalables à toute mesure. Prenons l'exemple des statistiques du chômage : doit-on considérer qu'un individu n'est plus chômeur parce qu'il a travaillé une heure dans la semaine de référence (définition du BIT et de l'enquête emploi de l'Insee) ou parce qu'il a été radié des listes de Pôle emploi ou parce que, en formation, il est inscrit dans la catégorie D et non A des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ? Les statistiques résultent de processus d'enregistrement et de codage qui peuvent être discutés. Pensons également au problème de codage mis en évidence par Olivier Godechot dans l'article de Chemin et Wasmer, seule « preuve empirique » venant à l'appui de l'inefficacité supposée des 35 heures selon Cahuc et Zylberberg. Problème de codage qui remet en ques-

11. Mäki U. (1993), "Social theories of science and the fate of institutionalism in economics", in *Rationality, Institutions and Economic Methodology*, Uskali Mäki, Bo Gustafsson and Christian Knudsen (eds), London, Routledge, 76-109, cit. p. 93.

12. Desrosières, A. (2008), *L'argument Statistique*, I & II, Paris: Presse de l'École des Mines.

tion les conclusions de l'article (cf. la contribution d'Anne Eydoux dans cet ouvrage).

Encore une fois, que ces indicateurs soient socialement construits ne signifie pas qu'on puisse leur faire dire n'importe quoi (relativisme incontrôlé). Cela signifie simplement que le choix de tel indicateur plutôt que tel autre n'est jamais neutre et que leur interprétation ne va jamais de soi. Les débats autour de ces choix font partie du bon fonctionnement des disciplines.

Ces choix dépendent souvent du point de vue adopté. Les connaissances scientifiques sont comparables à des cartes¹³ : il existe de multiples cartes rigoureuses et pertinentes d'un même territoire, selon l'échelle adoptée, le choix des phénomènes à cartographier et les usages que l'on veut faire de cette carte (une randonnée en montagne, un plan local d'urbanisme, un forage en sous-sol etc.).

Observer le réel et l'interpréter n'est donc jamais neutre ou purement objectif. C'est un processus social qui met en jeu des préconceptions, des valeurs souvent implicites, des croyances d'arrière-plan dont le chercheur lui-même n'a pas toujours conscience. « Les croyances ou hypothèses d'arrière-plan sont les véhicules par lesquels s'expriment dans l'enquête scientifique valeurs sociales et idéologies qui ainsi s'inscrivent subtilement dans les théories, modèles et hypothèses d'un programme de recherche », nous

13. Longino, H. (2002). « Science and the Common Good: Thoughts on Philip Kitcher's Science, Truth, and Democracy », *Philosophy of Science*, 69, December, pp. 560–568.

explique Helen Longino, philosophe des sciences à Stanford¹⁴.

Prenons l'exemple de la primatologie des années 1950-1960. Elle était dominée par des hommes qui avaient à l'esprit le modèle familial occidental dominant de l'époque, celui du *male breadwinner*, l'homme pourvoyeur des ressources du ménage. Ces chercheurs, dont la compétence et la rigueur ne sont pas en cause, ont ainsi très bien mis en évidence le rôle des mâles dominants. Ils sont en revanche largement passés à côté des stratégies des mâles périphériques faisant « ami-ami » avec les femelles, stratégies qui s'avèrent efficaces sur le plan reproductif. La croyance d'arrière-plan de ces chercheurs était que seul le comportement des mâles dominants structurerait socialement une société de primates. Ils étaient donc peu attentifs au rôle des femelles (en dehors de la seule reproduction) et des mâles dominés. La primatologie a ainsi été profondément renouvelée par l'entrée de femmes dans la profession à la fin des années 1960¹⁵. Porteuses d'autres expériences ou d'autres valeurs, ces femmes ont élargi la base observationnelle de la primatologie. Davantage intéressées à ce que faisaient les femelles et à leurs stratégies d'alliance avec les mâles périphériques, elles ont mis en lumière un ensemble de phénomènes pertinents auxquels leurs collègues masculins de

14. Longino H. (1992), « Essential Tensions – Phase Two : Feminist, Philosophical and Social Studies of Science », in E. McMullin (dir.), *The Social Dimension of Science*, University of Notre Dame Press, Notre Dame, pp. 198-216, cit. p. 204.

15. Rupy S. (2015), « Rôle des valeurs en science : contributions de la philosophie féministe des sciences », *Écologie & politique*, 2 (51), pp. 41-54.

l'époque avaient été aveugles. Des croyances similaires peuvent être aisément repérées en sciences économiques, par exemple chez Gary Becker et son économie de la famille¹⁶.

Il existe de fait différentes façons de pratiquer les sciences au sein d'une même discipline. On observe ainsi une variété de programmes de recherche et de styles de raisonnement scientifiques¹⁷. Le pluralisme intradisciplinaire constitue un état de fait aujourd'hui bien documenté dans l'ensemble des disciplines relevant des sciences de la nature, de la physique¹⁸ à la biologie¹⁹ en passant par la médecine²⁰, l'écologie ou l'agronomie²¹. En atteste un ensemble très fourni de travaux en épistémologie, en histoire et en sociologie des sciences. Ce pluralisme

16. Talahite F. (2014), « Genre et théorie économique », *Regards croisés sur l'économie*, 2 (15), p. 13-28.

17. S'inspirant de l'histoire des sciences A. C. Crombie, Ian Hacking identifie six styles de raisonnement scientifiques : 1) le style mathématique : la méthode par démonstration en mathématiques ; 2) le style du laboratoire : l'exploration et la mesure expérimentale ; 3) le style galiléen : la construction par hypothèse de modèles analogiques ; 4) le style taxinomique : la mise en ordre du divers par la comparaison et le classement ; 5) le style probabiliste : l'analyse statistique des régularités dans les populations et le calcul des probabilités ; 6) le style historico-génétique : la dérivation historique spécifique au développement génétique. Hacking I. (2002-2003), « Philosophie et histoire des concepts scientifiques », Cours au Collège de France (en ligne sur le site de cette institution).

18. Kitcher, Giere, *op. cit.*

19. Longino, H. E., "Toward an Epistemology for Biological Pluralism", in R. Creath and J. Maienschein (eds), *Biology and Epistemology*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2000, pp. 261-286.

20. Solomon M., *Making Medical Knowledge*, Oxford, Oxford University Press, 2015.

21. Laurent C., Baudry J., "To build meta-knowledge on the plurality of sciences for researchers and policy makers", American Association for the Advancement of Science. Annual Conference, Chicago, 12-16 février 2009.

au sein de chaque discipline, voire sous-discipline, n'est pas un état productif mais transitoire – comme le pensait en son temps Kuhn – mais bien une caractéristique intrinsèque et pérenne des sciences. Le consensus est l'exception, le dissensus est la règle et ce, pour de bonnes raisons. Le pluralisme est scientifiquement fécond.

Le pluralisme, source d'objectivité sociale et de découvertes

Le pluralisme est constitutif d'une science saine. Il est source d'objectivité sociale comme d'innovations scientifiques.

Croiser les points de vue de communautés de chercheurs porteurs de différentes valeurs est un moyen de contrôler les biais et d'explicitier les valeurs implicites à tout programme de recherche. Le pluralisme contribue ainsi à l'« objectivité sociale des sciences »²², une objectivité qui n'est pas individuelle mais collective. Car la production de connaissances scientifiques est une entreprise sociale. Une entreprise dont la qualité dépend de la capacité d'interaction et de dialogue critique des différentes communautés épistémiques et des individus qui les composent²³. Plus les groupes de chercheurs sont capables d'entendre et d'intégrer les critiques issues de points de vue différents, plus les productions scientifiques seront rigoureuses. Le pluralisme n'est pas l'antichambre de l'obscurantisme mais une condition fondamentale de l'objectivité sociale

22. Longino, H. E., *Science as Social Knowledge: Values and Objectivity in Scientific Inquiry*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

23. Capacité qui s'est effondrée en économie (cf. le Manifeste pour une économie pluraliste, *op. cit.*).

à l'échelle d'une discipline. Le chercheur étant influencé par des hypothèses d'arrière-plan, seule la confrontation d'approches différentes permet l'objectivation. Aucun chercheur n'est Dieu²⁴, aucun individu, aussi doué soit-il, n'est capable d'embrasser l'ensemble des connaissances théoriques et empiriques, de maîtriser toute la palette d'outils nécessaires à la compréhension d'un objet. Le pluralisme est donc un principe régulateur fondamental des disciplines scientifiques.

Le pluralisme est en outre source de créativité et d'innovations scientifiques. Car pour qu'une discipline soit productive, il ne suffit pas de se focaliser uniquement sur la logique de la preuve (les connaissances apportées sont-elles robustes ?). La logique de la découverte scientifique (comment produit-on de nouvelles connaissances ?) est tout aussi fondamentale. C'est là aussi un enseignement crucial de l'épistémologie contemporaine.

À l'appui de cette thèse, la philosophe (et biologiste) Miriam Solomon mobilise une somme de travaux. Selon elle : « La diversité épistémique fait l'objet d'une large approbation parmi les chercheurs en épistémologie sociale. La diversité épistémique

24. Ce que rappelle opportunément Ronald Giere : « Le perspectivisme permet d'intégrer les influences constructivistes inhérentes à toute investigation scientifique. L'ampleur de ces influences varie et ne peut être évaluée qu'au cas par cas [...]. Mais un réalisme objectiviste complet (un "objectivisme absolu") reste hors d'atteinte, même comme idéal. Les instruments et théories scientifiques sont des créations humaines, c'est là un fait banal mais incontournable. Nous ne pouvons tout simplement pas transcender notre perspective humaine, quand bien même certains aspireraient à la vision intégrale de Dieu sur l'univers », Giere, R., *Scientific Perspectivism*, Chicago: University of Chicago Press, 2006, p. 15.

produit souvent du dissensus quant aux théories ou aux stratégies de recherche méritant d'être adoptées. Le dissensus est apprécié pour au moins trois raisons : il est source de critiques pertinentes (cf. Mill, Feyerabend, Popper, Longino), d'une division cognitive du travail (cf. Hull, Goldman, Kitcher, Solomon) et d'une distribution sociale des connaissances (cf. Haraway, Longino, Solomon, Sunstein). Une autre valeur épistémique de la diversité est la créativité. Les biographies intellectuelles mettent ainsi souvent l'accent sur certains antécédents de tel chercheur qui le distinguent des autres, forment une vision différente de l'objet et produisent ainsi une contribution unique à un champ de recherche »²⁵.

Pour toutes ces raisons, évitons le syndrome du marteau ! Abraham Maslow le définissait ainsi : « Si vous n'avez qu'un marteau, tout finit par ressembler à un clou »²⁶. Le monisme méthodologique, comme le monisme théorique ou disciplinaire nuit gravement à la vitalité scientifique. Le graal méthodologique n'existe pas : puissent les croisés de l'orthodoxie économique le comprendre ! Ce graal, l'économie dominante l'aura successivement recherché dans la mécanique pure du XIX^e, les mathématiques topologiques du XX^e et aujourd'hui la médecine – et dans une vision réductrice de celle-ci. Il n'est point de panacée méthodologique et c'est tant mieux : c'est aussi la mission des chercheurs que d'élaborer en permanence de nouveaux outils et d'enrichir ainsi la palette des possibles. La créativité repose sur la

25. Solomon, M., *op. cit.*, p. 23.

26. Maslow, A. H., *The Psychology of Science: A Reconnaissance*, New York: Harper & Row, 1966, cit. p. 15.

diversité et non sur l'uniformité, même assortie de multiples nuances de gris.

Cultiver le pluralisme : un enjeu scientifique et démocratique

Si la vision moniste de la science a dominé la philosophie des sciences et l'épistémologie à l'ancienne, celle du XIX^e siècle et du début du XX^e, elle a progressivement laissé place à une vision pluraliste des disciplines. Dans ce mouvement, le scientifique est descendu de son piédestal pour devenir un être certes perspicace et rigoureux mais un être faillible, un être social, porteur de valeurs et de points de vue incomplets, s'inscrivant dans des communautés épistémiques variées et des contextes institutionnels particuliers. Du modèle de la physique, science reine et mètre-étalon de toute science, les sciences et leurs épistémologies se sont ouvertes à une multiplicité de styles scientifiques et de pratiques valides. Cette diversité n'est pas une anomalie, elle est au fondement même d'une discipline vivante. Une science moniste est une science morte.

À cet égard, le déclin du pluralisme en économie et l'ostracisme dont font preuve d'éminents représentants de l'économie orthodoxe à l'égard de programmes de recherche concurrents est une mauvaise nouvelle. Une mauvaise nouvelle non seulement pour le microcosme des économistes mais aussi et avant tout pour la démocratie.

Car la démocratie repose sur le gouvernement par la majorité mais aussi sur des institutions pluralistes garantissant que des voix plurielles, y compris minoritaires, puissent s'exprimer, explorer de nouvelles voies, alimenter les débats et, éventuellement,

convaincre²⁷. C'est vrai de la démocratie universitaire et scientifique, c'est tout aussi vrai de la démocratie en général. Or le pluralisme est fragile, souvent insuffisant : il se cultive institutionnellement²⁸. Ainsi, la nouvelle section du Conseil national des universités « économie et société » que l'Afep appelle de ses vœux apparaît comme une solution institutionnelle raisonnable pour éviter l'« épuration épistémique » en cours et faire vivre le débat démocratique autour des questions économiques.

27. Cf. Afep, *La diversité intellectuelle n'est pas source d'obscurantisme et de relativisme mais d'innovations et de découvertes. Lettre ouverte à Jean Tirole*, 2015 (en ligne sur le site de l'Afep).

28. Cf. Solomon M., *op. cit.*

Ce qu'expérimenter veut dire

ARTHUR JATTEAU

« L'économie est devenue une science expérimentale », nous disent P. Cahuc et A. Zylberberg au début de leur ouvrage¹. Le nier reviendrait à faire preuve de négationnisme économique, contre lequel il conviendrait de lutter.

Nous avons essayé de prendre au sérieux les propos des deux chercheurs. Devenue expérimentale, l'économie se situerait désormais du côté de sciences comme la physique ou la médecine. Elle leur emprunterait l'idée de constituer des groupes afin de tester ce que l'on nomme en médecine un « traitement » (médicament, protocole de soins...), qui revient à ce que l'on peut appeler un « programme » en économie (payer les instituteurs en fonction des résultats de leurs élèves à des tests², inciter les mères à vacciner leurs enfants³, accroître la fréquence de rencontre entre un demandeur d'emploi et son conseiller⁴, etc.). En constituant un groupe test (qui bénéficie

1. Voir Pierre Cahuc et André Zylberberg, *Le Négationnisme économique et comment s'en débarrasser*, Flammarion, 2016, p. 4.

2. Karthik Muralidharan et Venkatesh Sundararaman, « Teacher performance pay: experimental evidence from India », *Journal of Political Economy*, 2011, vol. 119, no 1, p. 39-77.

3. Abhijit V. Banerjee, Esther Duflo, Rachel Glennerster et Dhruva Kothari, « Improving immunisation coverage in rural India: clustered randomised controlled evaluation of immunisation campaigns with and without incentives », *BMJ*, 2010, vol. 340, p. 1-9.

4. Brian Krogh Graversen et Jan C. van Ours, « How to help unemployed find jobs quickly? Experimental evidence from a mandatory activation program », *Journal of Public Economics*, 2008, vol. 92, no 10-11, p. 2020-2035.

de ce que l'on souhaite mesurer) et un groupe témoin (qui n'en bénéficie pas), si possible par tirage au sort afin qu'ils soient les plus semblables possible, et en comparant des indicateurs de résultats au bout d'un certain temps (résultats à des tests scolaires, taux de vaccination, taux de chômage, etc.), on devrait être en mesure de mettre en avant des effets de la politique que l'on souhaite évaluer. Cette démarche est au cœur de l'ouvrage de Cahuc et Zylberberg. C'est au MIT de Boston que l'on trouve le porte étendard de l'expérimentation en économie, une célèbre économiste franco-américaine, Esther Duflo. Au sein de son laboratoire, le J-PAL, elle applique cette méthode à des centaines de projets dans le monde, et plus particulièrement dans les pays pauvres⁵.

Quoique l'inflexion expérimentale d'une partie de la recherche en économie semble être avérée, il est permis de relever ses travers, tels qu'ils disparaissent dans *Le négationnisme économique*. Tout d'abord, notons que les deux auteurs ont une définition imprécise de ce qu'est une expérimentation, puisque certaines références – pourtant présentées comme telles – qui figurent dans leur ouvrage n'en relèvent tout simplement pas. Par exemple, on ne trouve pas, dans la célèbre étude de Card et Krueger sur le salaire minimum aux États-Unis⁶, de cadre expérimental, alors qu'elle est présentée dans l'ouvrage comme symbolique de ce tournant qu'aurait pris l'économie.

5. Pour une présentation et une critique de sa méthode, voir Arthur Jatteau, *Les expérimentations aléatoires en économie*, Paris, La Découverte, 2013.

6. David Card et Alan B. Krueger, « Minimum wages and employment: a case study of the fast-food industry in New Jersey and Pennsylvania », *American Economic Review*, 1994, vol. 84, no 4, p. 772-793.

Card et Krueger profitent simplement d'une différence de salaire minimum entre deux États américains pour y appliquer une technique statistique, mais cette différence n'a pas elle-même été pensée pour prendre part à une expérience. Tout au long de l'ouvrage, Cahuc et Zylberberg entretiennent la confusion sur la notion d'expérimentation.

D'ailleurs, que sont-elles vraiment, et que montrent-elles, ces expérimentations ? Sans ouvrir un débat épistémologique trop pointu, accordons-nous simplement sur le fait qu'elles supposent une intervention active d'un-e chercheur-e, qui doit mettre en place un protocole à des fins de mesures. Louis Pasteur, lorsqu'il teste son vaccin contre la maladie du charbon sur deux groupes de moutons (un témoin, l'autre test), procède bien à une expérience⁷. Lorsque des économistes montent une évaluation aléatoire afin de savoir si la distribution gratuite de manuels scolaires à des écoliers kényans améliore leur niveau, nous sommes toujours dans le cadre expérimental⁸. Mais nombreux sont les travaux sur lesquels s'appuient Cahuc et Zylberberg qui n'en relèvent pas. Certes, ils cherchent à mesurer des effets, mais sans préalablement avoir mis en place un protocole à des fins évaluatives.

Au-delà de ce problème de définition, il nous faut évoquer ce que montre, en toute rigueur, une expérimentation. Pour le comprendre, il faut revenir à

7. Anne Fagot-Largeault, « Les origines de la notion d'essai contrôlé randomisé en médecine », *Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences*, 1992, no 40, p. 281-300.

8. Paul Glewwe, Michael Kremer et Sylvie Moulin, « Many children left behind? Textbooks and test scores in Kenya », *American Economic Journal: Applied Economics*, 2009, vol. 1, no 1, p. 112-135.

une différence incontournable bien qu'apparemment ignorée de Cahuc et Zylberberg, alors qu'elle est bien établie en médecine. Il s'agit de la différence entre les preuves d'efficacité et les preuves de causalité⁹. Les premières renvoient au fait qu'un « traitement » produise des effets, qu'il soit donc « efficace », bref, qu'il marche. Les deuxièmes renvoient aux causes de ces effets. La nuance paraît ténue, mais elle est fondamentale, car un « traitement » peut marcher sans que l'on sache exactement pourquoi. C'est le cas par exemple de l'acupuncture en complément du traitement contre le cancer¹⁰. Son efficacité est prouvée, mais on peine à en comprendre les raisons. Cette différence doit être pensée en économie dès lors qu'on expérimente. Pour reprendre l'exemple évoqué plus haut des manuels scolaires, admettons qu'à la fin de l'année scolaire, le groupe d'écoliers les ayant reçus obtienne de meilleurs résultats aux examens que le groupe de ceux n'ayant rien reçu. On peut légitimement en déduire que « les manuels marchent », puisqu'ils élèvent le niveau. Pour autant, l'expérience en elle-même ne dit rien des causes. Les manuels ont-ils été utilisés par les élèves du groupe test ? Ces derniers ont-ils été plus encouragés que les autres d'un

9. Ulrich Abel et Armin Koch, « The role of randomization in clinical studies: myths and beliefs », *Journal of Clinical Epidemiology*, 1999, vol. 52, no 6, p. 487-497. Pour une perspective historique, voir Grégoire Chamayou, *Les corps vils : expérimenter sur les êtres humains aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, La Découverte, 2013.

10. Catherine Laurent, Jacques Baudry, Marielle Berriet-Sollic, Marc Kirsch, Daniel Perraud, Bruno Tinel, Aurélie Trouvé, Nicky Allsopp, Patrick Bonnafous, Françoise Burel, Maria José Carneiro, Christophe Giraud, Pierre Labarthe, Frank Matose et Agnès Ricroch, « Pourquoi s'intéresser à la notion d'"evidence-based policy" ? », *Tiers Monde*, 2009, no 200, p. 853-873.

point de vue pédagogique ? Est-ce que leur distribution a valorisé les élèves, à tel point qu'ils se sont davantage investis ? Est-ce que les enseignants, au vu des moyens supplémentaires dont disposaient leurs élèves, en ont été remotivés ? Est-ce que ce sont les parents qui ont davantage poussé leur progéniture ? On le voit : efficacité n'est pas causalité. Une expérimentation à elle seule ne peut suffire à dévoiler les mécanismes causaux, que ce soit en médecine ou en économie, car les méthodes statistiques ne sauraient en elles-mêmes dévoiler des causalités¹¹. Il est ainsi parfaitement inexact de déclarer que « c'est ainsi que la médecine résout le problème de la causalité¹² ».

En l'état, ce que l'on peut tirer, sur le plan des connaissances, d'une lecture brute d'une expérimentation, est bien pauvre. Contrairement à ce que laissent entendre Cahuc et Zylberberg, elles ne sont pas suffisantes à elles seules. Elles doivent nécessairement être complétées par un appareillage théorique adéquat et, en ce qui concerne les expérimentations dans le monde social, il paraît difficile de s'armer uniquement de méthodes quantitatives pour espérer dévoiler la causalité. L'exemple des manuels scolaires le montre. Une approche purement quantitative ne saurait dévoiler les chaînes causales en jeu. En effet, ces dernières sont souvent trop complexes pour être captées à l'aide du seul cadre expérimental. L'Agence Française de Développement, qui a financé plusieurs expérimentations aléatoires, tire un bilan critique

11. U. Abel et A. Koch, « The role of randomization in clinical studies », *op. cit.*

12. P. Cahuc et A. Zylberberg, *Le Négationnisme économique et comment s'en débarrasser*, *op. cit.*, p. 17.

de cette expérience et note que pour qu'elles soient réellement intéressantes, il faut qu'elles évaluent des « programmes-tunnels », qui réunissent un ensemble de conditions : traitement simple, chaînes causales courtes, large participation, résultats mesurables à court terme¹³, etc. Or ces programmes sont relativement rares et il convient donc de prendre garde à ne pas faire de la logique expérimentale le socle de toute politique de développement. Raisonner que l'on peut facilement étendre à toute action publique.

Pour le moment, nous savons déjà qu'une expérimentation, en économie comme ailleurs, peut éventuellement montrer si quelque chose marche, mais non pourquoi, comme le relève Angus Deaton¹⁴, « Nobel » d'économie en 2015, qui critique les expérimentations aléatoires telles que pratiquées par Esther Duflo et promues par nos deux auteurs.

Ajoutons que les enseignements à tirer d'une expérimentation sont également limités par ce que l'on appelle dans la littérature spécialisée la « validité externe », c'est-à-dire la capacité des conclusions tirées à tenir dans un autre contexte spatial, temporel, social, économique ou culturel. Pour bien comprendre son importance, revenons à l'expérimentation sur les manuels scolaires dans une région du Kenya. En quoi ses résultats nous informent-ils sur les effets d'une telle politique dans une autre région ? Dans un autre

13. Jean-David Naudet, Jocelyne Delarue et Tanguy Bernard, « Évaluations d'impact : un outil de redevabilité ? Les leçons tirées de l'expérience de l'AFD », *Revue d'économie du développement*, 2012, vol. 20, n° 4, p. 27-48.

14. Angus DEATON, « Instruments, randomization, and learning about development », *Journal of Economic Literature*, 2010, vol. 48, n° 2, p. 424-455.

pays ? Sur un autre continent ? À une autre époque ? Cette limite n'est triviale qu'en apparence, et semble un peu rapidement laissée de côté par les défenseurs de l'approche expérimentale, comme Cahuc et Zylberberg. Par définition, une expérimentation est localisée et inscrite dans le temps. Prétendre qu'elle serait à même de produire des connaissances de portée universelle apparaît très exagéré, si l'on ne se donne pas les moyens de prendre en compte les particularités du cadre dans lequel elle a été réalisée. L'étude sur les 35 heures qu'ils citent dans leur ouvrage est symptomatique de la tendance qu'ils ont à tirer de conclusions générales d'études particulières. La méthode expérimentale ne saurait à elle seule tenir lieu de science économique, qui aborderait le monde réel, celui qu'elle prétend décrire et comprendre, comme un vaste laboratoire à ciel ouvert¹⁵.

Le livre de Cahuc et Zylberberg peut se lire comme un vaste catalogue de travaux d'évaluation d'objets divers, comme la réduction du temps de travail, la politique industrielle ou encore la finance. De ce point de vue, il fait penser aux deux ouvrages écrits par Esther Duflo qui résument et vulgarisent nombre d'expérimentations aléatoires produites par les économistes de son laboratoire¹⁶. Dans les deux cas, on peine à en dégager des enseignements clairs, tant la question de la cumulativité des connaissances ainsi produites est absente. Que tirer de ces centaines

15. Pour un développement plus approfondi sur les expérimentations aléatoires, on peut se référer à Arthur Jatteau, « Faire preuve par le chiffre ? Le cas des expérimentations aléatoires en économie », *Thèse*, ENS Paris Saclay, 2016.

16. Esther Duflo, *Le développement humain*, Paris, Seuil, 2010 ; Esther Duflo, *La politique de l'autonomie*, Paris, Seuil, 2010.

d'articles, d'autant qu'il n'est pas rare qu'ils aillent dans des sens opposés ? Dans *Le négationnisme économique*, il est écrit que l'intervention publique en matière d'éducation n'est pas une bonne option. Certaines études expérimentales, dont parle Dufflo, tendent à montrer l'inverse¹⁷. Au final, il est délicat de formuler des conclusions générales, ce qui est pourtant l'objectif de Cahuc et Zylberberg dans leur ouvrage. La profusion de ces recherches, expérimentales ou non mais toujours dans une perspective évaluative, en constitue une limite heuristique majeure.

Le point de vue bien souvent adopté par ce genre d'études, microéconomique et parfois mésoéconomique, en mine la portée car il laisse de côté des déterminants importants des dynamiques économiques contemporaines. Comme le disait Michel Armatte dans un séminaire à l'EHESS il y a quelques années, il s'agit bien là de « raconter plein de petites histoires pour éviter de raconter la grande. » C'est à cet aune que peut se mesurer l'économie défendue par Cahuc et Zylberberg : un condensé de travaux partiels et partiels, qui, en refusant une approche que l'on pourrait qualifier d'économie politique pour se limiter à singer les procédures qu'ils croient à l'œuvre en médecine, peinent à dessiner et à analyser la structure du capitalisme contemporain. Sans doute est-ce là une trace de ce que Frédéric Lordon appelait « le désir de “faire science”¹⁸ » qui taraude depuis si longtemps les économistes orthodoxes...

17. Pour ne donner qu'un seul exemple : Edward Miguel et Michael Kremer, « Worms: identifying impacts on education and health in the presence of treatment externalities », *Econometrica*, 2004, vol. 72, no 1, p. 159-217.

18. Frédéric Lordon, « Le désir de “faire science” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1997, vol. 119, p. 27-35.

Défense et illustration de la controverse : le bilan des 35 heures¹

ANNE EYDOUX, CEET ET LISE, CNAM

Le débat sur l'évaluation des 35 heures a été rouvert après la publication d'un rapport de l'Assemblée nationale² et la mise sous le boisseau d'un rapport de l'Igas (dont les conclusions ont toutefois été largement reprises dans les médias). Ces deux rapports ont rappelé que les 35 heures mises en place par les lois Aubry I (1998) et Aubry II (2000) ont créé ou sauvé au moins 350 000 emplois. Ce chiffre n'est pas un scoop car il est connu depuis plus de dix ans. Les évaluations menées au début et au milieu des années 2000 par l'Insee, par la Dares (ministère du Travail) et par l'OFCE ont convergé et permis d'établir une forme de consensus (qui peut bien-sûr être discuté) autour du bilan de la réduction du temps de travail. Ce dernier n'est pas miraculeux au regard des prévisions les plus optimistes. Mais il fait des 35 heures une politique honorable, dont les socialistes auraient pu davantage revendiquer

1. Ce chapitre reprend en partie une note des Économistes atterrés : A. Eydoux, « À propos du bilan des 35 heures. Grandeur de la controverse, misère du scientisme », 19 octobre 2016.

2. Romagnan B., rapporteure (2014) Rapport sur l'impact social, social, économique et financier de la réduction progressive du temps de travail, Assemblée nationale, n° 2436, 2014.

l'héritage. Les rapports de l'Assemblée nationale et de l'Igas ont donc eu le mérite de rappeler que les 35 heures sont à la fois un acquis social et une politique qui a créé des emplois à un coût raisonnable pour les finances publiques et sans peser sur la compétitivité des entreprises.

Ces publications ont pourtant suscité des réactions démesurées d'économistes libéraux, ceux-là même qui pendant la période de mise en œuvre des 35 heures prédisaient qu'elles allaient détruire des emplois. Ainsi, dans un entretien publié dans *Le Monde* du 17 août dernier, Francis Kramartz, directeur du directeur du Centre de recherche en économie et statistique (Crest), accusait les experts de l'Igas d'incompétence : « La réalisation de ce rapport par l'Igas me semble, en effet, symptomatique de la formation de nos élites administratives. Le bagage qu'elles acquièrent, durant leur scolarité à l'ENA, en matière d'évaluation scientifique des politiques publiques est proche de zéro ».

Dans leur pamphlet de 2016, Pierre Cahuc et André Zylberberg se sont attaqués aux 35 heures en affirmant que les controverses n'avaient plus lieux d'être. Il existerait selon eux une méthode permettant d'avoir le dernier mot (sur la réduction du temps de travail comme sur tout ce qui touche à l'économie) : la méthode expérimentale. Le bilan des 35 heures, qui était un enjeu de politique économique, est devenu l'objet d'une nouvelle querelle des méthodes en sciences sociales, qui s'annonce d'une singulière violence si l'on se fie au ton des auteurs. Tout se passe en effet comme s'ils se faisaient les

défenseurs d'une « science normale »¹ (le scientisme) aux abois. Nous montrerons comment, à propos des 35 heures et de leur évaluation, nos pamphlétaires se font en réalité les chantres d'une science morte (voir Agnès Labrousse, chapitre 2), condamnée à ressusciter des pseudo-expérimentations zombies. Nous défendrons au contraire l'idée que l'exemple des 35 heures montre que le propre d'une science vivante est d'être chahutée par la controverse.

Nous commencerons par rappeler les leçons qui peuvent être tirées des évaluations des 35 heures, en repartant du bilan qui s'est construit au milieu des années 2000. Nous analyserons ensuite le montage de la contestation de ce bilan sur la base d'une « expérimentation » (le nom est trompeur) procédant d'une méthode supposée constituer la *one best way* de la démonstration en économie, mais aux conclusions (au mieux) fragiles.

Les 35 heures, des prévisions au bilan

Lorsqu'on étudie les 35 heures, on ne peut qu'être frappé du nombre et de la diversité des évaluations auxquelles elles ont donné lieu. C'était là le signe qu'on avait affaire à un dispositif innovant et controversé. Les lois de passage aux 35 heures combinaient une réduction de la durée légale du travail d'une ampleur non négligeable (baisse de 4 heures de la durée hebdomadaire du travail à temps complet) à des créations d'emploi, à des réaménagements du travail et à des allègements de cotisation (dans la lignée de dispositifs antérieurs, comme la Loi de

■
1 Au sens de Kuhn (1962/1972). Voir : Kuhn T. S., *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, 1962/1972.

Robien de 1996). Le dispositif était réputé présenter des risques pour les entreprises, qui auraient à en supporter une partie du coût. Il avait d'ailleurs suscité l'ire du patronat français, le CNPF, qui s'était rebaptisé Medef en nommant à sa tête un de ses plus fermes opposants, Ernest-Antoine Seillière.

Avant la réforme : des scénarios divers de création d'emploi

Les évaluations des 35 heures ont commencé avant leur mise en place². Dans le contexte de la préparation des lois Aubry, les débats des évaluateurs portaient sur les conditions de « réussite de la loi » et l'idée était qu'il fallait éviter d'en faire porter le coût aux entreprises : la « modération » salariale, les exonérations de cotisations, la réorganisation du travail et l'obtention de gains de productivité étaient donc à l'ordre du jour.

Parmi les scénarios de l'OFCE et de la Banque de France (pour la Dares), le plus « défavorable » en termes de création d'emploi prévoyait de l'ordre de 120 000 à 230 000 emplois créés, sous l'hypothèse d'absence de réorganisation des entreprises et de compensation salariale totale – 35 heures payées³⁹. Le scénario le plus « favorable » prévoyait de l'ordre de 700 000 emplois créés, sous l'hypothèse d'une généralisation de la réduction du temps de travail accompagnée de gains de productivité, de modération salariale et d'exonérations de cotisations. Entre ces deux scénarios, d'autres émanant de la Direction de la prévision ou de l'OFCE donnaient des

2. Gubian A., Jugnot S., Lerais F., Passeron V., « Les effets de la RTT sur l'emploi : des estimations ex-ante aux évaluations ex-post », *Économie et statistique*, n° 376-377, 2005.

chiffrages intermédiaires, sensibles aux hypothèses retenues. Un seul scénario (OFCE) envisageait la création de plus d'un million d'emplois, mais sous l'hypothèse d'une généralisation de la réduction du temps de travail et d'une absence de gains de productivité.

Après la réforme, un consensus sur les créations d'emplois

Après la mise en œuvre des 35 heures, des travaux publiés au début des années 2000 ont cherché à en évaluer les effets quantitatifs sur l'emploi et ont tous conclu à un effet positif. Il s'est élaboré une forme de consensus autour de cette conclusion, le consensus n'excluant d'ailleurs pas des discussions quant au chiffrage précis des créations d'emploi, à la pérennité des emplois créés et aux facteurs auxquels les attribuer : le partage du travail et/ou la baisse du coût du travail (liée aux allègements de cotisations et à la modération salariale).

Un numéro spécial de la revue de l'Insee, *Économie et statistique*, a rassemblé diverses évaluations des effets sur l'emploi à court-terme des 35 heures³. Leurs conclusions convergent : les lois Aubry combinant réduction du temps de travail et baisses de cotisations ont créé ou sauvé de l'ordre de 350 000 à 400 000 emplois. Ainsi, les évaluations menées à partir de travaux micro-économiques basés sur la comparaison d'établissements passés à 35 heures (« traités ») avec d'autres qui n'y sont pas passés (« témoins ») mais dont les caractéristiques

■
3 Le bilan à long terme n'aura pas lieu, les 35 heures ayant été détricotées à partir de 2003 et ce jusqu'à la loi Travail de 2016.

sont voisines ont conclu à des effets significatifs sur l'emploi : « les effets nets directs totaux sont (...) estimés à plus de 350 000 emplois de 1998 à 2002, dont 40 % induits par les dispositifs incitatifs »⁴. Notons que ces travaux répondent pleinement aux critères méthodologiques défendus par nos pamphlétaires : « pour évaluer l'effet spécifique de la réduction du temps de travail, la seule méthode pertinente consiste à comparer des groupes d'entreprises dont certains auraient bénéficié de la réduction du temps de travail et d'autres non »⁵.

Ces évaluations présentent néanmoins des limites, comme toujours⁶ : la construction des échantillons d'entreprises test et témoin ne garantit pas que les entreprises passées à 35 heures se comparent parfaitement à celles restées à 39 heures ; le groupe témoin des entreprises restées à 39 heures peut avoir été affecté par les 35 heures ; enfin, les évaluations microéconomiques ne tiennent pas compte des « effets de bouclage macroéconomique » que ne peut manquer de produire une telle politique de réduction du temps de travail. De fait, les évaluations macroéconomiques des 35 heures ont donné des chiffres un peu plus élevés, en particulier celle de Michel Husson⁷ qui estimait que 500 000 emplois avaient été créés.

4. Gubian *et al.*, *op. cit.*, p. 48.

5. Cahuc P., Zylberberg A., *Le négationnisme économique et comment s'en débarrasser*, Flammarion, 2016.

6. Jugnot S., « L'évaluation sous tension : l'exemple de l'effet sur l'emploi des "35 heures" », *La revue de l'Ires*, n° 77, 2, 2013.

7. Husson M. « Réduction du travail et emploi, une nouvelle évaluation », *La revue de l'Ires*, n° 38, 1, 2002, pp. 79-108.

Quoi qu'il en soit, les évaluations de la première moitié des années 2000 ont convergé pour admettre que les 35 heures avaient créé plusieurs centaines de milliers d'emplois. Pour refuser cette conclusion, nos pamphlétaires font comme si aucune de ces évaluations ne procédait selon la méthode comparant groupe test et groupe témoin, la seule qu'ils reconnaissent. Comme il est facile de démontrer que c'est inexact, ils s'enfoncent un peu plus en prétendant que la revue de l'Insee qui a publié ces travaux n'est pas une revue scientifique – bien qu'elle fonctionne sur le modèle de « l'évaluation par les pairs » et que Pierre Cahuc y ait lui-même publié plusieurs articles.

Si l'ampleur des effets positifs des 35 heures sur l'emploi a fait consensus, il n'en est pas allé de même de l'interprétation à donner à ces résultats. Que la réduction du temps de travail ait créé des emplois n'était pas compatible avec la représentation du marché du travail des économistes libéraux du Crest qui ont contribué à l'évaluation⁸. Ces derniers ont utilisé des modèles structurels pour représenter les comportements des entreprises et des salariés en cherchant à isoler l'effet de la réduction du temps de travail (forcément destructrice d'emplois) de celui (inverse) de la baisse du coût du travail. Ils ont conclu que la totalité des créations d'emploi était imputable à la baisse du coût du travail, bien qu'ils aient eux-mêmes montré que cette baisse a été infime (voir la contribution de Thomas Coutrot).

8. Crepon B., Leclair M., Roux S., « RTT, productivité et- emploi : nouvelles estimations sur données d'entreprises », *Économie et statistique*, n° 376-377, 2004.

Raisonnant à partir de modèles théoriques basés sur des hypothèses de comportement peu réalistes, ces économistes libéraux ont oublié que les exonérations de cotisations sociales n'étaient pas destinées à réduire le coût du travail mais à compenser la réduction du temps de travail. Surtout, ils n'ont aucunement rendu compte de l'ampleur des emplois créés par le dispositif. Rappelons qu'entre 1997 et 2002, la réduction du temps de travail (Loi de Robien puis lois Aubry I et II) a accompagné une période de croissance économique soutenue au cours de laquelle près de 2 millions d'emplois ont été créés. Alors que de nombreux pays d'Europe entraient en récession en 2001 (l'Allemagne notamment), la France a connu un simple ralentissement économique. Loin d'avoir pesé sur la situation économique du pays, les 35 heures ont significativement contribué à la croissance de l'emploi durant leur période de mise en œuvre. Elles ont même accompagné une amélioration des performances des entreprises françaises : entre 1997 et 2002, la productivité du travail a augmenté et la compétitivité coût s'est améliorée. La réalité des 35 heures s'est avérée très éloignée des prédictions des modèles structurels.

Des opinions plutôt positives, des salariés comme des employeurs

Les opinions des parties prenantes aux 35 heures ont été plutôt positives, comme l'ont montré, dès le début des années 2000, les enquêtes de la Dares auprès des salariés et des employeurs.

Chez les salariés, le sentiment d'une amélioration de la vie quotidienne a prédominé (exprimé par 59 % d'entre eux), surtout pour les parents (et

particulièrement les mères) d'enfants de moins de 12 ans⁹. Mais il y a tout de même eu des points noirs : les conditions de travail se sont dégradées pour un quart des salariés, alors que la moitié n'a déclaré aucun changement et un autre quart une amélioration. Plus grave, les inégalités de conditions de travail se sont creusées : si les cadres et les professions intermédiaires se sont plutôt déclarés satisfaits des 35 heures parce qu'ils y ont souvent gagné une meilleure maîtrise de leur temps de travail, ceux qui maîtrisaient déjà peu leurs horaires ont subi une pression temporelle accrue (horaires variables, délais de prévenance courts). Ces inégalités sont sexuées, les femmes les moins qualifiées ont déclaré la plus forte dégradation de leurs conditions de travail.

Les employeurs ont souvent considéré que les négociations s'étaient déroulées dans un climat social serein, tout au moins dans le cas des accords « de Robien » et « Aubry I », que l'ampleur de la réduction du temps de travail avait été assez forte et que la modulation du temps de travail, souvent prévue par les accords, n'était pas toujours mise en œuvre¹⁰. Les employeurs ont en majorité jugé l'impact net sur l'emploi positif (ils l'ont évalué en moyenne à 4,5 %). Enfin, ils ont fait un bilan nuancé des conséquences économiques des 35 heures : s'ils ont noté une hausse des coûts salariaux et des coûts de gestion, ainsi qu'une baisse de la rentabi-

9. Estrade M.-A., Méda D., Orain R., « Les effets de la réduction du temps de travail sur les modes de vie : qu'en pensent les salariés un an après ? », *Premières synthèses*, n° 21.1, mai 2001.

10. Bunel M., Coutrot T., Zilberman S., « Le passage à 35 heures vu par les employeurs », *Premières informations et premières synthèses*, Dares, n° 17.2, 2002.

lité, ils ont aussi mis en avant une augmentation de la productivité, de la polyvalence des salariés, et de la durée d'utilisation des équipements.

Ces résultats sont rappelés dans le rapport de l'Assemblée nationale¹¹ : pas plus les salariés que les employeurs ne souhaitent la remise en cause de cette politique.

Un bilan en demi-teinte

En définitive, les lois Aubry ont sensiblement modifié les durées de travail dans le secteur privé au début des années 2000, mais sans véritablement singulariser la France par rapport à ses voisins européens¹². Si les petites entreprises sont majoritairement restées à 39 heures, les entreprises de plus de 20 salariés sont passées à la norme des 35 heures. En 2003, la nouvelle durée légale concernait la majorité (58 %) des salariés du privé. Les durées de travail se sont concentrées dans une fourchette allant de 36 à 38 heures de travail hebdomadaires, la part des durées allant de 32 à 35 heures a également augmenté (avant de se réduire en 2004), tandis que celle des durées longues (de 40 heures et plus) se réduisait. La France est restée dans la moyenne européenne en matière de durée du travail. D'après les données Eurostat, la durée moyenne du travail à temps complet y était de 40,8 heures par semaine en 2003, un peu en dessous de la moyenne européenne (41,5 heures). Mais la durée hebdomadaire moyenne du travail y restait supérieure (38 heures) à la moyenne européenne (37,4 heures) en raison d'une moindre

11. Romagnan, 2014, *op. cit.*

12. Dayan J.-L., Erhel C. « La durée du travail après les 35 heures », *Connaissance de l'emploi*, CEE, n° 21, 2005.

part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total, et de durées du travail relativement élevées pour les salariés à temps partiel.

Les 35 heures n'ont pas été une réforme miracle. Elles n'ont pas créé autant d'emplois que prévu par les scénarios les plus optimistes, vraisemblablement parce que la hausse importante de la productivité du travail et l'absence de généralisation de la nouvelle norme horaire ont limité l'effet de partage du travail. La hausse de la productivité s'est aussi traduite par une intensification du travail aux effets inégalitaires sur les salariés, les moins qualifiés ayant eu à subir des contraintes temporelles renforcées. Mais le bilan des 35 heures a été honorable et aurait pu être amélioré. Au regard des évaluations disponibles et de leurs conclusions convergentes, il est surprenant que la gauche n'ait pas défendu le bilan des 35 heures et n'ait pas proposé de poursuivre et améliorer le mouvement de réduction du temps de travail. Les politiques de tous bords ont fait preuve d'une remarquable constance pour détricoter les 35 heures, de la loi Fillon du 17 janvier 2003 à la loi Travail du 8 août 2016, organisant le blocage de la réduction du temps de travail et le maintien de la pression temporelle sur les salariés.

Sachant que les évaluations ont été publiées depuis longtemps et qu'un coup d'arrêt a été mis dès 2003 à l'extension des 35 heures, on ne peut que s'interroger sur la virulence et la démesure des réactions de nos pamphlétaires à la publication du rapport de l'Assemblée nationale¹³ et d'articles évoquant le rapport de l'Igas (2016). Il y allait sans doute

13. Romagnan, 2014, *op. cit.*

de leur crédibilité d'économistes. Celle-ci aurait pu être écornée : pendant des années, Pierre Cahuc n'a cessé d'affirmer que les 35 heures n'avaient (au mieux) eu aucun effet sur l'emploi, malgré le consensus des évaluateurs. À l'appui de leurs affirmations, Cahuc et Zylberberg brandissent une « expérience naturelle » (le nom est trompeur) analysée par leurs collègues Mathieu Chemin et Étienne Wasmer¹⁴. Déclarant l'économie science expérimentale, ils lancent une querelle des méthodes qui pourrait bien tenir de la manipulation.

Querelle des méthodes ou grossière instrumentalisation ?

Quelle méthode fait de l'économie une science expérimentale ? Pas n'importe laquelle pour nos pamphlétaires : l'expérimentation comparant groupe test et groupe témoin, qu'ils instrumentalisent sans tenir compte de ses limites.

La one best way de l'expérimentation

La seule méthode valide consiste pour nos auteurs à évaluer l'effet d'un dispositif en comparant une zone où il a été mis en place (zone test) avec une zone semblable où il ne l'a pas été (zone témoin), ou bien en comparant une population à laquelle il a été appliqué (groupe traité) à une population comparable à laquelle il n'a pas été appliqué (groupe témoin). C'est la méthode des essais de médicament en médecine : on compare un groupe traité qui

14. Chemin M., Wasmer E., « Using Alsace-Moselle local laws to build a difference-in-differences estimation strategy of the employment effects of the 35-hour workweek regulation in France », *Journal of Labor Economics*, Vol 27, No 4, 2009.

prend le médicament à un groupe témoin qui prend un placebo. En médecine, cette méthode peut donner des résultats difficiles à interpréter, ne serait-ce que parce que les patients ne se conforment pas toujours aux prescriptions.

Dans le cas des sciences sociales, c'est encore bien plus délicat. D'abord, de nombreuses questions économiques ne se prêtent pas à l'expérimentation. Faire de l'économie une science expérimentale reviendrait à en limiter considérablement le champ. Ensuite, lorsque les questions se prêtent à l'expérimentation, il n'y a pas de placebo – on ne fait pas facilement croire aux salariés qu'ils sont passés à 35 heures quand leur établissement est resté à 39 heures. Plus sérieusement encore, lorsqu'il s'agit de tester l'effet d'un dispositif sur l'emploi, les expérimentateurs ont du mal à trouver des zones test et des zones témoin semblables en tout point, et à isoler l'effet propre d'un dispositif de celui d'autres dispositifs ou événements susceptibles d'avoir un effet important sur l'emploi. Par ailleurs, certains résultats obtenus sur une population « traitée » ne peuvent être généralisés à la population entière. Par exemple, si Pôle emploi propose un accompagnement renforcé à des demandeurs d'emploi, on sait que cela peut améliorer leurs chances de retrouver un emploi comparativement à ceux qui ne bénéficient pas de cet accompagnement. Mais cela ne signifie pas qu'en généralisant l'accompagnement à l'ensemble des demandeurs d'emplois on obtiendra un meilleur taux global de retour à l'emploi – il faudrait pour cela que le volume d'emploi à pourvoir augmente. Pour toutes ces raisons, les expérimentations donnent souvent des résultats fragiles – avec

une marge d'erreur ou d'interprétation qui peut être très importante –, difficilement généralisables, et sujets à l'instrumentalisation.

Qu'à cela ne tienne : drapés d'une méthode réputée empruntée aux sciences dures, nos pamphlétaires s'emparent d'une « expérimentation » contestable qui se prête particulièrement bien à l'instrumentalisation.

Expérimentation, incertitudes et manipulation

Les expérimentations sont en vogue en France depuis quelques années, et représentent même un marché pour quelques laboratoires de recherche. Parmi les dispositifs qui ont été expérimentés en comparant un groupe « traité » (ou une zone test) et un groupe (ou une zone) témoin, on peut citer l'accompagnement des demandeurs d'emploi (OPP/CVE), le revenu de solidarité active (RSA), ou encore la garantie jeunes.

Le RSA fournit un très bon exemple d'expérimentation qui, sans donner de résultats fiables, s'est prêtée à l'instrumentalisation¹⁵. Entre 2007 et 2009, le dispositif a été expérimenté dans une trentaine de départements français. Mais les standards expérimentaux n'ont pas été respectés : les zones test et témoin n'ont pas été tirées au hasard mais choisies en fonction de l'appréciation des départements, qui ont également calibré diversement les dispositifs RSA expérimentés. Alors que les expérimentations devaient durer 3 ans, les résultats présentés au

15. Gomel B., « Expérimenter pour décider », in Eydoux A. et Gomel B. (coord.), *Apprendre (de l'échec) du RSA. La solidarité active en question*, éditions Liaisons, Wolters Kluwer, Centre d'études de l'emploi, Paris, 2014.

débat parlementaire n'ont porté que sur les 5 premiers mois. Ils ont fait naître des espoirs démesurés. Le taux de retour à l'emploi était de 2,25 % dans les zones témoin et de 2,92 % dans les zones test, soit 30 % de plus. Mais ces taux étaient très faibles, avec une différence peu significative entre les zones test et les zones témoin.

Peu important : la décision politique de généraliser le dispositif était prise avant même les expérimentations. Le chiffre de 30 % a été mis en avant pour la justifier politiquement, comme en témoigne le discours de Martin Hirsch devant l'Assemblée nationale le 25 septembre 2008¹⁶ : « Le taux de retour à l'emploi dans les zones expérimentales est de 30 % supérieur au taux de retour à l'emploi dans les zones témoins. Le comité d'évaluation a estimé que cet écart était statistiquement significatif. » (p. 5). Le fragile résultat s'est ainsi transformé en robuste affirmation... La déception a été à mesure de cette annonce. Au bout de 15 mois d'expérimentation, l'écart entre zones test et zones témoin était tombé à 9 %, à la limite de la significativité, mais le dispositif était déjà généralisé. Après sa généralisation, les évaluations du RSA ont finalement montré que le dispositif n'avait eu aucun impact sur le taux global de retour à l'emploi des allocataires, et presque aucun sur la pauvreté¹⁷.

16. Hirsch M., « Projet de loi portant création du revenu de solidarité active et réforme des politiques d'insertion ». Discours de Martin Hirsch à l'Assemblée nationale, 25 septembre 2008.

17. Bourguignon F., Rapport final du Comité d'évaluation des expérimentations sur l'évaluation des expérimentations du RSA ; Eydoux A., Gomel B., *op cit.*

Les 35 heures se sont prêtées au même type de manipulation, mais à retardement. Il est en effet difficile de qualifier autrement l'usage par Cahuc et Zylberberg¹⁸ de « l'expérimentation » ou « expérience naturelle » des 35 heures présentée dans l'article de Chemin et Wasmer¹⁹.

L'imbroglie d'Alsace-Moselle

Chemin et Wasmer comparent, à partir des données de l'enquête Emploi, la mise en œuvre des 35 heures en Alsace-Moselle et dans le reste de la France, en faisant l'hypothèse d'une réduction du temps de travail moins marquée en Alsace et Moselle en raison d'une particularité de leur législation sur les congés, héritée de leur appartenance à l'Allemagne. L'Alsace-Moselle a deux jours de congés en plus (le Vendredi saint et la Saint-Étienne) que les entreprises auraient pu intégrer dans les jours de RTT, permettant un passage à 35 heures 21 minutes hebdomadaires quand le reste de la France passait à 35 heures... jusqu'à ce que cette pratique soit invalidée par les prud'hommes de Metz en octobre 2002. Dans un premier temps, l'article teste cette hypothèse et la valide : il y aurait, selon les catégories de salariés, un écart de temps de travail entre l'Alsace-Moselle et le reste de la France allant de 20 minutes environ à près d'une heure par semaine. Dans un second temps, l'article montre qu'on n'observe pas en Alsace-Moselle, par comparaison avec le reste de la France, de baisse relative de l'emploi (ou de hausse

18. Cahuc et Zylberberg, *op. cit.*

19. Chemin M., Wasmer E., *op. cit.*

relative du chômage) qui soit significative. Il conclut ne pas trouver d'effet des 35 heures sur l'emploi.

Toutefois, on est très loin d'une véritable expérimentation. Les auteurs ont construit une zone test et une zone témoin sans se lever de leur fauteuil, à partir d'une enquête de l'Insee. Ensuite, contrairement aux populations test et témoin construites dans les évaluations microéconomiques sur lesquelles étaient fondés les résultats cités plus haut (et le chiffrage des 350 000 emplois créés), Cahuc et Wasmer ont comparé deux zones passées aux 35 heures. Deux zones test et pas de zone témoin, donc : on est en présence d'une méthode plus éloignée des standards expérimentaux que les évaluations que Cahuc et Zylberberg prétendent réfuter au nom de la méthode expérimentale ! C'est un peu comme si en médecine on comparait un médicament, non pas avec un placebo, mais avec le même médicament un peu moins dosé. Impossible de savoir si l'effet résulte de l'(in)efficacité du médicament ou de son dosage.

L'article, publié dans une revue américaine prestigieuse, conclut qu'aucune différence significative de création d'emploi n'est observée entre l'Alsace-Moselle et le reste de la France, et que ce résultat est difficile à interpréter. Comme le rappelle Michel Husson dans sa contribution, cette « expérimentation » n'apprend rien²⁰. Il serait raisonnable de la laisser tomber dans les oubliettes de l'histoire. Mais Cahuc et Zylberberg ont tenu à instrumentaliser « l'expérience naturelle » d'Alsace-Moselle jusqu'au bout pour tenter de démontrer que les 35 heures

20. Husson M., « "Négationnisme économique" : quand la 'science' pète les plombs », *À l'encontre*, 2016.

n'auraient pas créé d'emploi : « la durée hebdomadaire du travail a diminué d'environ vingt minutes de moins en Alsace-Moselle que dans les départements limitrophes. Il n'y eut pourtant aucune différence en matière d'évolution de l'emploi : la plus forte réduction de la durée légale du travail dans le reste de la France n'a pas permis de créer plus d'emplois qu'en Alsace-Moselle. » (p. 72).

Les auteurs n'ont pas cherché la validation des pairs, il ne s'est donc trouvé aucun collègue pour leur signaler d'une part qu'ils n'ont pas vérifié les conditions de construction de l'étude « expérimentale » qu'ils ont citée, et d'autre part qu'ils n'ont pas compris la logique politique des 35 heures. Il s'agissait de réduire significativement la durée hebdomadaire du travail pour espérer produire un effet significatif sur l'emploi, si bien que les 20 minutes de différence qu'ils évoquent n'ont tout simplement pas de sens. En médecine, ils auraient pu conclure que l'arsenic n'est pas un poison après avoir constaté qu'une très faible dose n'a pas d'effet. Mais le pire est qu'un chercheur méticuleux, Olivier Godechot²¹, a entrepris de refaire les calculs de Chemin et Wasmer. Le résultat est confondant.

Une « expérience naturelle » truffée d'erreurs

Le travail de Godechot a montré que l'article de Chemin et Wasmer, censé faire autorité sur les 35 heures (en surpassant les précédentes évaluations), comporte une erreur de codage qui fausse notablement ses résultats. Il a aussi pointé un oubli

21. Godechot O., « L'Alsace-Moselle peut-elle décider des 35 heures ? », *Notes et documents de l'OSC*, 2016.

des auteurs : l'Alsace et la Moselle sont des zones frontalières si bien qu'une partie importante des salariés observés n'ont pas connu de réduction de leur temps de travail... parce qu'ils ne travaillent pas en France !

Godechot a donc refait les calculs en corrigeant ces erreurs. Il a obtenu des résultats qui invalident l'hypothèse de départ des auteurs, en montrant que la réduction du temps de travail a été la même en Alsace-Moselle et dans le reste de la France. Plus précisément, en corrigeant les erreurs de codage (conduisant à classer par défaut les entreprises dont les effectifs ne sont pas renseignés dans la catégorie des entreprises de plus de 20 salariés, alors qu'il s'agissait vraisemblablement souvent de petites entreprises), il a montré que les grandes entreprises n'ont pas moins réduit le temps de travail en Alsace-Moselle que dans le reste de la France.

Ses résultats sont contrastés et paradoxaux : les entreprises concernées par la réduction du temps de travail en Alsace-Moselle auraient davantage réduit leur temps de travail que dans le reste de la France ; mais les catégories socioprofessionnelles concernées par la réduction du temps de travail y auraient vu leur temps de travail diminuer dans une moindre mesure. Cela s'expliquerait selon l'auteur par le nombre des travailleurs frontaliers, représentant environ 12 % de la population active d'Alsace-Moselle : travaillant en Allemagne, au Luxembourg ou en Suisse, ils ne sont pas concernés par les 35 heures. Si la réduction du temps de travail a été moins importante en Alsace-Moselle, ce n'est donc pas en raison des jours fériés en plus, mais parce que la région concentre la moitié des travailleurs fron-

taliers résidant en France, non concernés par les 35 heures. Olivier Godechot conclut qu'on ne peut rien déduire des résultats de Chemin et Wasmer : « Il paraît difficile d'utiliser l'Alsace-Moselle comme expérience naturelle pour évaluer l'effet des lois Aubry sur les créations d'emploi. »

Chemin et Wasmer²² ont répondu à la note d'Olivier Godechot par une autre note dans laquelle ils contestent l'importance de leur erreur de codage et qualifient d'arbitraire le calcul de leur collègue, estimant « très délicat de mettre en cause tout l'article sur une base aussi fragile » (p. 4). Ils prétendent qu'exclure du calcul les travailleurs frontaliers ne change pas leurs résultats, et affirment sans se démontrer que la hausse des heures travaillées par les frontaliers sur la période signifierait « un choc positif pour les entreprises étrangères, qui auraient renforcé leur productivité relativement à celle des entreprises françaises » (p. 8). Les 35 heures auraient donc créé des emplois... à l'étranger. La mauvaise foi réclame de l'aplomb : faire table rase de toutes les évaluations montrant que les 35 heures n'ont pas diminué la compétitivité des entreprises françaises, et taire que l'Allemagne est entrée en récession dès 2001 pour connaître une remontée du chômage bien plus marquée qu'en France.

La controverse sur les 35 heures, manifestation d'une science vivante

Nos pamphlétaires affirment qu'il ne devrait plus y avoir de controverses en économie compte tenu

22. Chemin M., Wasmer E., « Réponse à 'l'Alsace-Moselle peut-elle décider des 35 heures ?' », *Working paper*, 2016.

des résultats fermes de « l'économie expérimentale ». Mais ils ont en réalité soulevé une polémique les opposant à un très grand nombre des membres de leur profession. Ils ont défié par leur pamphlet une frange bien plus large d'économistes que ceux auxquels ils prétendaient s'attaquer – ceux dont il faudrait se « débarrasser », selon leurs termes, à commencer par les Économistes atterrés. Et ils ont rouvert un véritable débat, portant autant sur les méthodes de l'économie que sur des sujets ayant toute leur place dans les débats publics actuels, au premier rang desquels la réduction du temps de travail.

Cette controverse nous a donc donné l'occasion de revenir sur les évaluations des 35 heures, sur le consensus qui s'est établi au milieu des années 2000 et a été un peu rapidement balayé par le coup d'arrêt mis à la réduction du temps de travail. Elle permet de réévaluer les affirmations de nos collègues néolibéraux, basées sur des modèles théoriques et sur le travail empirique fragile, sinon fallacieux, de Mathieu Chemin et Étienne Wasmer. Dans une note récente publiée sur son site, Philippe Askenazy²³, évoquant la note d'Olivier Godechot et la réponse que lui ont apportée Chemin et Wasmer, envisageait la possibilité que l'article et ses principaux résultats fassent l'objet d'une rétractation dans la prestigieuse revue américaine. Ce serait la preuve que la publication d'un article ne suffit jamais à faire autorité sur un sujet, mais se prête toujours à la discus-

23. Askenazy P., « Q&A sur la réplique réalisée par Olivier Godechot et la réponse de Chemin et Wasmer », version du 18 octobre 2016.

sion scientifique et à une éventuelle réfutation ! Quoi qu'il advienne, les controverses ont toute leur place dans la science économique, du moins pour les économistes qui adoptent une posture scientifique et ont l'ambition d'alimenter les débats démocratiques plutôt que de les refermer. Elles y sont le signe d'une science vivante.

Quand la « science » pète les plombs¹

MICHEL HUSSON

Les contributions d'André Orléan et d'Agnès Labrousse ont montré pourquoi on ne saurait qualifier l'économie de « science expérimentale » sans tomber dans un scientisme vulgaire et mal informé, jusqu'à proférer des « invectives épistémologiquement incultes »². Mais ce diagnostic peut être encore précisé en montrant sur quelques exemples comment certains travaux typiques de cette pseudo « science expérimentale » sont en réalité bien loin de satisfaire aux critères les plus élémentaires de la science.

Que la réduction du temps de travail (RTT) ne crée pas d'emplois

Avant même la mise en place des 35 heures, Pierre Cahuc anticipait que les effets sur l'emploi de la RTT seraient « très probablement de faible ampleur »³. Près de vingt ans plus tard, le même personnage

1. Cette contribution est une version réduite et légèrement remaniée de l'article publié sous le même titre sur le site *À l'encontre*, le 16 septembre 2016, <http://goo.gl/gspQDP>

2. Pour reprendre l'expression de Pierre-Noël Giraud dans le dossier des *Échos* du 9 septembre 2016, <http://goo.gl/iC2gUZ>.

3. Antoine d'Autume et Pierre Cahuc, « La réduction de la durée du travail, faut-il y croire ? », *Revue d'Économie Politique*, vol.108 (1), 1998, <http://goo.gl/fCqgyA> ; voir Michel Husson, « Flexibilité du travail, arnaque néo-libérale (II) », *À l'encontre*, 14 mars 2016, <http://goo.gl/9i6ZG6>

réaffirmait que « sur la RTT, toutes les études économiques publiées dans les revues académiques montrent que ça détruit des emplois »⁴. Et quand lui était opposé le chiffre (largement consensuel chez les économistes qui ont travaillé sur la question) de 350 000 emplois créés, Cahuc balayait l'objection en s'exclamant : « ce sont des articles qui sont publiés dans des revues non académiques, attention ! »

Pourtant, près de 2 millions d'emplois ont été créés en France entre 1997 et 2002. Comment affirmer que les 35 heures n'y sont pour rien ? Répondre en détail à cette question permet de discuter la prétendue « scientificité » des travaux sur lesquels s'appuient nos pamphlétaires. En réalité, ils ne citent qu'une seule étude sur l'expérience des 35 heures, les autres études évoquées portant sur le passage aux 39 heures en France (en 1982) ou sur des expériences de RTT en Allemagne et au Québec dans les années 1980. Cette étude a été publiée dans le *Journal of Labor Economics*⁵, « le meilleur journal académique dans le domaine du travail et de l'emploi » (sic) selon Stéphane Carcillo, lors d'une audition devant une commission d'enquête parlementaire sur les 35 heures⁶.

4. Dans un entretien sur France-Culture, le 7 mars 2016, <http://goo.gl/UjXUM6> (à partir de 6'50).

5. Matthieu Chemin et Étienne Wasmer, « Using Alsace-Moselle Local Laws to Build a Difference-in-Differences Estimation Strategy of the Employment Effects of the 35-Hour Workweek Regulation in France », *Journal of Labor Economics*, 2009, vol. 27, no. 4, <http://goo.gl/hBKTF0>

6. Stéphane Carcillo, Audition par la commission d'enquête sur l'impact de la réduction progressive du temps de travail, 18 septembre 2014, <http://goo.gl/qn0laA>

L'étude utilise le statut particulier de l'Alsace-Moselle (trois départements français) quant à la réglementation du temps de travail : « contrairement au reste de la France, le 26 décembre, jour de la Saint-Étienne, et le vendredi saint sont des jours fériés en Alsace-Moselle. Lorsque les 35 heures ont été introduites, il aurait été décidé de compter ces jours de congé comme faisant partie de la réduction du temps de travail. En conséquence, la durée hebdomadaire du travail aurait diminué d'environ vingt minutes de moins en Alsace-Moselle que dans les départements limitrophes ». Cette « expérience naturelle » permet de « comparer des groupes d'entreprises dont certains auraient bénéficié de la réduction du temps de travail et d'autres non », ce qui est pour C&Z « la seule méthode pertinente »¹.

L'étude aurait établi selon nos pamphlétaires que « la plus forte réduction de la durée légale du travail dans le reste de la France n'a pas permis de créer plus d'emplois qu'en Alsace-Moselle ». On pourrait remarquer que cette différence de 20 minutes est minime et qu'il est difficile de neutraliser tous les facteurs de différenciation entre les entreprises et les salariés d'Alsace-Moselle et ceux du reste de la France. On pourrait aussi refaire les calculs, comme l'a fait notre collègue Olivier Godechot, et montrer qu'ils étaient faux (voir la contribution d'Anne

1. C&Z semblent ignorer que les études qui ont conduit au « consensus » de 350 000 emplois créés par les 35 heures mettent en oeuvre cette méthode. Elles reposent en effet sur une comparaison entre les entreprises passées à 35 heures et celles restées à 39 heures de travail hebdomadaires. Voir par exemple : Matthieu Bunel et Stéphane Jugnot, « 35 heures : évaluations de l'effet emploi », *Revue économique*, vol. 54, n° 3, mai 2003, <http://goo.gl/UveUtV>

Eydoux). On pourrait aussi se livrer à une parodie assez drôle, en tout cas pour les « initiés »².

Mais il suffit en réalité de s'en tenir aux résultats proclamés par les auteurs eux-mêmes, MM. Chemin et Wasmer, qui n'ont en rien la signification annoncée par nos pamphlétaires. La principale conclusion de l'étude est qu'une « application moins stricte de la réforme des 35 heures en Alsace-Moselle ne fait apparaître aucun impact sur l'emploi relatif dans cette région ». Cette conclusion est aussitôt assortie d'une formule amphigourique, très représentative d'une certaine « science » économique : « nous ne pouvons pas conclure avec certitude que l'impact global de la réforme des 35 heures ait été proche de zéro. Cependant, nos résultats sont certainement compatibles avec cette interprétation » (“We cannot conclude with certainty that the aggregate impact of the 35-hour reform was close to zero. However, our results are certainly consistent with this interpretation”).

On sent le dépit des auteurs qui auraient bien voulu « conclure ». Pour se consoler de ce non-résultat, ils vont alors s'essayer à un calcul de coin de table. En appliquant les coefficients de leurs équations à l'emploi total, ils trouvent un impact moyen de 150 000 emplois créés. Mais ces coefficients sont tellement imprécis que cette estimation se situe au milieu d'une fourchette allant « au moins » d'un million d'emplois détruits à un million d'emplois créés (“This range is extremely sizable, going at least from

■
2. Guillaume Allègre, « L'impact du 1er avril sur la productivité au travail », blog *L'Econome Libération*, 1er avril 2014, <http://goo.gl/ffNOVL>

-1 million to +1 million jobs”). Comme « les signes de l'effet varient d'une spécification à l'autre », la RTT crée ou détruit des emplois : c'est comme on veut. De plus, ce passage est non seulement inepte mais stupide : si on ne trouve pas de résultat probant sur l'Alsace-Moselle, comment s'attendre à en trouver par une extrapolation à l'ensemble de la France ?

Bref, les auteurs disent eux-mêmes ne pas pouvoir affirmer que la RTT ne crée pas d'emplois, ni exclure qu'elle en crée. Il est donc logiquement impossible d'en inférer que la RTT ne crée pas d'emplois. Par conséquent, MM. Cahuc et Zylberberg ne peuvent pas se prévaloir de cette étude pour étayer leurs affirmations. Or, c'est sur cette seule étude sur les 35 heures en France qu'ils s'appuient pour proclamer que la RTT détruit des emplois. Une étude qui conclut... ne pas pouvoir conclure !

Cette étude rassemble d'ailleurs tous les biais de l'économie pseudo-« expérimentale » dont se réclament nos pamphlétaires: une « expérience naturelle » qui repose sur une tête d'épingle, une débauche de techniques économétriques qui sert de rideau de fumée, la tentation constante d'étendre à l'ensemble de l'économie les résultats obtenus à partir d'une micro-expérience. Enfin, la soumission de l'article à des rapporteurs (referees) généralement anglo-saxons qui ne connaissent rien aux réalités étudiées et ne sont intéressés que par les sophistications techniques.

Modèles économiques ou fantaisies mathématiques ?

En réalité, comme l'indique André Orléan, nos pamphlétaires n'ont pas publié d'études « expérimentales ». Ce sont plutôt les adeptes de modèles théoriques d'équilibre, purement mathématiques, dans lesquels on instille des paramètres chiffrés obtenus par d'incertaines investigations empiriques. On peut prendre comme exemple une étude assez emblématique³ qui avait littéralement fasciné une journaliste du *Monde* : « Pas question, en tout cas, de reprocher aux auteurs d'avoir fait tourner un modèle mathématique éloigné de la réalité. Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo maîtrisent les mécanismes du marché du travail. »⁴ La réalité est que leur modèle... n'avait aucun lien avec la réalité du marché du travail alors même qu'il prétendait évaluer l'effet de nouveaux contrats de travail : CNE (contrat nouvelle embauche) et CPE (contrat première embauche).

La force de ce type d'études est de livrer des résultats clairs, nets et précis : « l'introduction d'un contrat de type CNE dans l'ensemble du secteur privé entraînerait une création nette d'environ 80 000 emplois à l'horizon de quatre années, et de 70 000 à l'horizon de 10 ans ». Avec de tels énoncés, les économistes apparaissent comme des experts, de véritables démiurges, capables d'évaluer à l'unité

3. Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, « Que peut-on attendre des Contrats Nouvelle Embauche et Première Embauche ? », *Revue Française d'Économie*, juillet 2006, <http://goo.gl/DKPUqZ>

4 Marie-Béatrice Baudet, « Emploi : le CNE ne créerait que 70 000 postes de plus », *Le Monde*, 25 Février 2006, <http://goo.gl/6fLhFC>

près les effets de mesures de politique économique avec toute la neutralité et la précision de la science.

On peut quand même se demander comment un résultat aussi catégorique peut être établi. Mais c'est difficile : l'exercice mobilise un appareil mathématique impressionnant qui fonctionne comme un filtre. Il ne s'agit pas ici de déconsidérer l'usage des mathématiques mais de souligner comment ce formalisme permet de noyer dans le jargon les hypothèses sur lesquelles reposent le modèle. La voie est alors étroite entre deux écueils : soit on s'enferme dans un débat d'experts que le citoyen n'a pas les moyens de trancher, soit on prend le risque de voir sa critique rejetée comme ignorante ou « partisane »⁵.

Le modèle de Cahuc et Carcillo repose ainsi sur un postulat essentiel, exposé de la manière suivante : « chaque emploi pourvu produit x unités du bien numéraire par unité de temps. La productivité des emplois change au taux T . À chaque changement, la productivité x est issue d'un tirage aléatoire dans une distribution dont la fonction de répartition est notée $G : R : \rightarrow [0,1]$ ». Cette formulation opaque signifie que la productivité de chaque salarié est tirée au sort et donc totalement imprévisible, et que cette incertitude ne se réduit pas au cours du temps.

Encore une fois, la démarche consistant à formaliser en les simplifiant les mécanismes essentiels de l'objet étudié est *a priori* légitime d'un point de vue scientifique. Mais il s'agit ici de tout autre chose, à savoir d'une déformation systématique de la réalité, nécessaire au fonctionnement même du modèle.

5. Voir la controverse qui s'est développée à l'époque autour de l'article de Cahuc et Carcillo : <http://goo.gl/Y60boz>

L'hypothèse retenue n'est pas une « stylisation » acceptable mais une distorsion systématique des mécanismes concrets : la distance à la réalité est irréductible, et le modèle parle d'un autre monde que celui qu'il est censé étudier.

Les rapports du modèle avec l'économie réelle sont alors formels : le fait de baptiser « productivité » et « salaire » les variables x et w est une pure convention sémantique. Cette convention a cependant une utilité puisqu'elle permet de traduire les résultats en autant de propositions qui forment des phrases qui ont en apparence un sens économique. Ce n'est qu'à la surface du modèle que s'établit un lien avec le monde économique réel, par l'intermédiaire de ces énoncés audibles. Si l'on fait l'effort de creuser, on ne trouve sous l'apparence qu'un ensemble d'équations et de calculs probablement justes, mais dont la signification économique est absolument vide.

Il y a une autre étape à franchir pour passer du modèle théorique aux résultats quantifiés, c'est la « calibration », qui consiste à attribuer une valeur arithmétique aux paramètres algébriques. Pour certains paramètres, comme le taux de chômage, cela ne pose pas de problème. D'autres relèvent de mécanismes institutionnels, comme le coût de licenciement en CDI, et sont plus délicats à mesurer. Mais les paramètres qui correspondent à des notions plus abstraites sont les plus difficiles à « étalonner » et c'est ici le domaine de l'arbitraire. C'est le cas en l'espèce du taux d'escompte (une mesure de la « préférence pour le présent », fixée ici à 5 %), de l'élasti-

citée de la fonction d'appariement⁶, du délai d'ajustement de la population active, de l'élasticité du taux de participation par rapport au salaire ou encore de l'élasticité du taux de destruction d'emploi par rapport au salaire. La valeur des paramètres n'est pas estimée empiriquement mais plus ou moins tirée du chapeau, ou d'autres études elles aussi critiquables. Enfin, aucun test de sensibilité n'est mené, qui permettrait de juger si les résultats proclamés sont maintenus au cas où les fameux paramètres prendraient des valeurs un peu différentes de celles retenues.

Pourquoi tant de haine ?

Au-delà de la démystification des prétentions exorbitantes de nos pamphlétaires, on peut s'interroger sur la violence inédite du pamphlet tant cet appel à l'excommunication et à l'éradication tranche avec ce que l'on pourrait attendre d'un véritable débat scientifique.

C'est sans doute le rapport de la députée socialiste (« frondeuse »), Barbara Romagnan⁷, qui a déclenché cette fureur. Pour ce rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale chargée d'évaluer l'impact des 35 heures, « la réduction du temps de travail a constitué un outil pertinent et efficace de lutte contre le chômage ». C'en était trop !

6. L'étude repose sur un « modèle d'appariement » inspiré de celui de Dale T. Mortensen et Christopher A. Pissarides : « Job Reallocation, Employment Fluctuations and Unemployment », in Woodford, M. et Taylor, J. (eds) *Handbook of Macroeconomics*, Volume 1, Elsevier Science Publisher, <http://goo.gl/19cEZf>

7. Rapport de la Commission d'enquête sur l'impact de la réduction du temps de travail, décembre 2014, <http://goo.gl/63FmMf>.

Cahuc, Carcillo et Zylberberg publient aussitôt une tribune au vitriol⁸ où ils parlent de « désinformation parlementaire » et affirment que le rapport « discrédite » l'Assemblée nationale. Ils glissent dans leur tribune un argument aussi insultant que faux, en suggérant un parallèle entre ceux qui pensent que « réduire la durée du travail crée systématiquement des emplois », et ceux qui « suspectent » que « les immigrés prennent le travail des Français ». Cet argument sera repris par le « prix Nobel » Jean Tirole dans son dernier livre⁹ : « paradoxalement, l'hypothèse sous-jacente à la fixité de l'emploi et donc à la politique de réduction du temps de travail afin de permettre un partage de l'emploi est la même que celle qui sous-tend le discours des partis d'extrême droite quand ils soutiennent que les immigrants « prendraient » le travail des résidents nationaux au motif que cet emploi serait en quantité fixe ».

Il est pourtant facile de montrer que cet amalgame repose sur une grossière confusion. Le programme du Front national consiste pour simplifier à expulser 1 million d'immigrés pour que leurs emplois soient occupés par un nombre égal de « nationaux ». Il raisonne donc à emplois fixes, et ne vise pas à créer des emplois, mais à remplacer un emploi par un autre. La réduction du temps de travail repose sur un raisonnement totalement différent : à un moment donné, c'est le volume total d'heures de

8. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, André Zylberberg, « Désinformation parlementaire sur les 35 heures », *Les Échos*, 22 décembre 2014, <http://goo.gl/N5Z7Dt>

9. Jean Tirole, *Économie du bien commun*, Presses universitaires de France, 2016, <http://goo.gl/CRtMx8>

travail qui est donné, et le nombre d'emplois dépend de la manière dont il est réparti.

Le pamphlet revient sur le rapport Romagnan, qui constituerait « un parfait exemple de négationnisme ». Le principal grief est qu'il « réussit l'exploit de ne citer aucune des études fondées sur des données expérimentales (...) qui toutes concluent à un effet nul de la réduction du temps de travail sur la création d'emploi » alors même que Stéphane Carcillo les avait « dûment signalées et mises en avant » lors de son audition. Il s'agit, on l'a vu, de la fameuse étude Chemin-Wasmer...

Concernant le rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales (Igas, mai 2016¹⁰), qui est lui aussi épinglé, Cahuc et Carcillo ont bien été auditionnés au titre de « personnalités qualifiées », mais ne semblent pas avoir convaincu les rapporteurs. Voici en effet ce qu'en dit le rapport : « les études mobilisées pour affirmer que les 35 heures n'ont pas créé d'emplois ne permettent pas d'aboutir à de telles conclusions du fait qu'elles portent sur des processus de RTT peu comparables et qu'elles s'appuient dans certains cas sur des hypothèses fragiles ». Le rapport développe une critique serrée de l'étude Alsace-Moselle (la seule, encore une fois, qui concerne les 35 heures) et met les points sur les i : « compte tenu de tous ces éléments, il semble impossible de conclure à partir de cette étude que

10. Igas (Inspection générale des affaires sociales), *Évaluation des politiques d'aménagement réduction du temps de travail dans la lutte contre le chômage*, Igas, mai 2016, <http://goo.gl/Mn03i4>. NB : ce rapport a été interdit de publication officielle par son directeur ; voir : Caroline Coq-Chodorge, « L'Igas censure un rapport sur les 35 heures », *Mediapart*, 1er juillet 2016, <http://goo.gl/DkbY2m>.

la réduction du temps de travail n'a aucun effet sur l'emploi ».

La lutte pour l'exclusivité

Le pamphlet peut aussi être interprété comme une défense des positions occupées dans le champ des économistes. Il se situe dans le prolongement de l'intervention de Jean Tirole contre la création d'une deuxième section d'économie dans les universités françaises baptisée « Institutions, économie, territoire et société », qui aurait permis de développer des approches pluralistes et d'échapper à la dictature des orthodoxes dans l'Université française. Dans une lettre adressée en janvier 2015 à Geneviève Fioraso¹¹, alors secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Tirole s'élevait violemment contre ce projet, qui sera finalement abandonné sous sa pression. Ses arguments étaient déjà très offensifs, puisqu'il accusait les « économistes auto-proclamés hétérodoxes » de promouvoir « le relativisme des connaissances, antichambre de l'obscurantisme »

De « l'obscurantisme » de Tirole au « négationnisme » de Cahuc et Zylberberg, il n'y avait donc qu'un pas à franchir. Mais était-ce bien nécessaire ? Au-delà du buzz médiatique complaisant, les pamphlétaires risquent d'apparaître comme des excités peu recommandables. Des économistes dont ils sont a priori assez proches ont déjà pris leur distance. En témoigne le commentaire de Philippe

■
11 Jean Tirole, « Lettre à Geneviève Fioraso », janvier 2015, <http://goo.gl/Khs8h0>.

Aghion¹², un grand promoteur des « réformes » et cosignataire avec nos pamphlétaires d'un appel de soutien¹³ à la loi El Khomri : « je ne crois pas non plus qu'il faille ignorer les études scientifiques au principe qu'elles ne sont pas publiées dans les meilleures revues, comme semblent le sous-entendre Pierre Cahuc et André Zylberberg. Nouriel Roubini avait prévu la crise économique. A-t-il publié sa thèse dans une «top revue» à l'époque ? Non. Par ailleurs, les meilleures revues scientifiques tendent à publier des études empiriques très bien identifiées, mais pas forcément transposables ».

Jean-Hervé Lorenzi, dont on verra les liens institutionnels qu'il entretient pourtant avec Cahuc, est encore plus caustique. Il juge le livre « trivial et naïf » et rappelle que « l'objectif de l'économie politique est de comprendre le fonctionnement de l'économie mondiale (...) Et cela est bien plus compliqué (...) Je leur suggère de relire leurs classiques, Adam Smith, John Maynard Keynes et d'y ajouter Robert Schiller et Hyman Minsky »¹⁴.

Le réseau de Pierre Cahuc

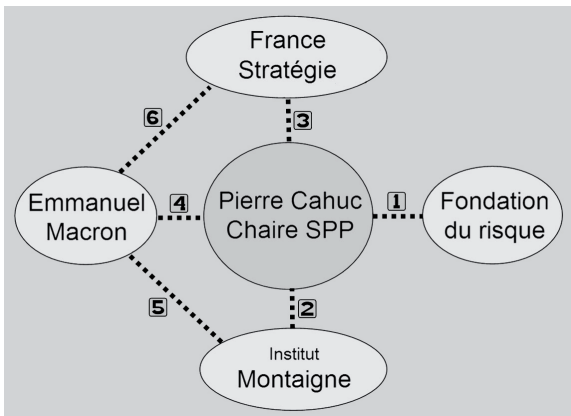
Le « pétage de plomb » est d'autant moins compréhensible que Cahuc occupe de fortes positions institutionnelles : il est membre du Conseil d'analyse économique, directeur du laboratoire de macroéconomie de l'Ensaie-Crest, professeur à l'École poly-

12 Dans le dossier des *Échos* du 9 septembre 2016, déjà cité, <http://goo.gl/iC2gUZ>.

13. « Cette réforme est une avancée pour les plus fragiles », *Le Monde*, 5 mars 2016, <http://goo.gl/VWgTev>.

14 Dans le dossier des *Échos* du 9 septembre 2016, déjà cité, <http://goo.gl/iC2gUZ>.

technique, directeur du programme Labor market institutions de l'Institute for the Study of Labor (IZA, Bonn) et chercheur affilié au CEPR (Londres). Il codirige la chaire Sécurisation des parcours professionnels. L'encadré ci-dessous s'essaie à une description plus détaillée du réseau de Pierre Cahuc, qui fait apparaître des extensions vers l'Institut Montaigne (un *think tank* patronal), France stratégie et... Emmanuel Macron.



1/ Pierre Cahuc est titulaire, avec Yann Algan (professeur à Sciences Po) de la chaire de sécurisation des parcours professionnels. La direction scientifique est assurée par Francis Kramarz et la direction exécutive par Stéphane Carcillo (Professeur associé à Sciences Po). Cette chaire est financée notamment par la Fondation du risque finance dont les principaux partenaires sont Allianz, Axa, Groupama, la Société générale et Elaia Partners (un fonds de capital risque pour l'économie numérique), ainsi que l'École Polytechnique, l'université de Dauphine

et l'Ensaë du côté académique. Dans son conseil de surveillance, on trouve Jean-Hervé Lorenzi, le président de Finance Innovation, et Denis Kessler, de Scor (Société commerciale de réassurance).

2/ Pierre Cahuc contribue régulièrement à des publications de l'Institut Montaigne¹⁵.

3/ Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, sollicite Jean Pisani-Ferry pour que France Stratégie, dont il est le commissaire général, crée une commission d'experts indépendante chargée d'évaluer son projet de loi. Anne Perrot¹⁶ est choisie pour présider cette commission qui réunit dix experts, principalement des économistes, dont Pierre Cahuc.

4/ Emmanuel Macron, alors secrétaire général de l'Élysée y reçoit à deux reprises « Pierre Cahuc et

15. 2011 : « Formation professionnelle : pour en finir avec les réformes inabouties », <http://goo.gl/loOesh> ; 2012 : « Les Juges et l'économie: une défiance française », <http://goo.gl/xDXfBV> ; 2014 : « Alléger le coût du travail pour augmenter l'emploi : les clés de la réussite », <http://goo.gl/ryVwnj> ; 2015 : « Sauver le dialogue social », <http://goo.gl/vuMNMt>

16. Anne Perrot est une économiste-mathématicienne, professeur à Paris-I et à l'Ensaë, dont le parcours est représentatif d'un certain mode de fonctionnement du monde des experts. Parmi ses (rares) publications, on trouve en 1992 un petit livre acritique sur Les nouvelles théories du marché du travail, [<http://goo.gl/TRnkvE>] qui ont en commun de décréter que « peu ou prou, c'est toujours à l'imparfaite flexibilité des rémunérations qu'il convient d'imputer l'existence du sous-emploi ». Plus tard, en 2004, Anne Perrot devient vice présidente de l'Autorité de la concurrence, puis la quitte en 2012 pour fonder le cabinet Mapp, qui, selon sa propre présentation, travaille notamment « dans le cadre de procédures contentieuses après des autorités de concurrence, française, européenne ou étrangères ». L'expérience acquise au sein de l'Autorité de la concurrence sera ainsi mise au service des entreprises en contentieux avec cette même Autorité. Ce parcours lui donne évidemment toute compétence pour évaluer, par exemple, la réforme des prud'hommes, entourée d'une équipe d'économistes d'inspiration fortement néo-libérale et qui ont évidemment une connaissance très concrète du code du travail.

Francis Kramarz, partisans d'une réforme drastique du paritarisme et des professions réglementées »¹⁷.

5/ Le mouvement d'Emmanuel Macron, « En marche ! », est hébergé par l'Institut Montaigne¹⁸.

6/ Macron pousse Pisani-Ferry à France stratégie : « c'est surtout grâce à la commission Attali qu'il [Macron] a pu développer ses réseaux auprès des patrons et des économistes, comme Philippe Aghion, fervent défenseur d'une politique de l'offre. Ensemble, ils ont monté le groupe dit de «La Rotonde» chargé d'alimenter le programme de Hollande, rassemblant des technos et les économistes Élie Cohen, Gilbert Cette et Jean Pisani-Ferry (...) Pisani-Ferry a d'ailleurs été nommé [le 1er mai 2013], avec son [Macron] appui, commissaire général à la Stratégie et à la Prospective, rattaché à Matignon »¹⁹.

Cette analyse conduit à avancer une interprétation. D'un côté, il y a chez des économistes comme Pierre Cahuc une véritable conviction de détenir la méthode et la vérité scientifiques, indépendamment de tout biais idéologique ou politique. C'est ce qui explique le rejet scandalisé de l'étiquette « néo-libérale » et de tout soupçon de subordination aux intérêts dominants. Mais, d'un autre côté, il y a un certain dépit à ne pas être plus adoubé par les médias ou mieux reconnu comme « conseiller du Prince ». C'est sans doute la combinaison de ces deux ressentiments qui ont conduit nos pamphlétaires à fran-

17. David Bensoussan, « Les redoutables réseaux de Macron », *Challenges*, 9 septembre 2014, <http://goo.gl/cHJzZu>

18. Laurent Mauduit, « Le patronat héberge discrètement Emmanuel Macron », *Mediapart*, 7 avril 2016, <http://goo.gl/JAIprS>

19. David Bensoussan, déjà cité, <http://goo.gl/cHJzZu>

chir la ligne jaune, parce qu'au fond ils se perçoivent comme dominés au sein des dominants. Si cette interprétation est correcte, leur brûlot pourrait bien leur revenir comme un boomerang : même parmi les économistes orthodoxes, peu sont prêts à assumer leur épistémologie de comptoir et leur dérive haineuse.

Le partage du travail et les frères Bogdanov

THOMAS COUTROT

La réduction du temps de travail crée des emplois ? Selon les pamphlétaires du «Négationnisme économique», cette affirmation serait aussi absurde pour les économistes que l'est pour les physiciens la prétention des frères Bogdanov à avoir prouvé l'existence de Dieu : les économistes critiques qui s'obstinent à prôner la RTT « se comportent comme les frères Bogdanov en physique, ils compensent un manque de reconnaissance scientifique par une surexposition médiatique »¹.

Près de 20 ans après la première loi Aubry, le débat sur la réduction du temps de travail continue de diviser profondément la société française et les économistes. Ce débat s'est même radicalisé avec le pamphlet de MM. Cahuc et Zylberberg. De l'aveu même des auteurs², leur but principal est de discréditer les partisans de la RTT qui cherchent à reprendre l'offensive³. Car selon les pamphlétaires, « les travaux les plus rigoureux (qui) comparent des

1. A. Zylberberg, « 35 heures, impôts, Smic : lutter contre les impostures en économie », *Challenge*, 07/09/2016.

2. « Quel sujet illustre le mieux ce négationnisme? La réduction du temps de travail » (http://www.challenges.fr/challenges-soir/35-heures-impots-smic-cice-comment-lutter-contre-les-impostures-en-economie_424410).

3. Outre la CGT, qui plaide pour les 32 heures depuis l'arrivée de P. Martinez, on peut citer l'ouvrage de P. Larrouturou et D. Méda, *Einstein avait raison*, Éd. de l'Atelier.

entreprises ayant bénéficié de cette mesure avec des entreprises similaires n'en ayant pas bénéficié » aboutissent « tous à la même conclusion : la réduction du temps de travail ne crée pas d'emplois » (p. 71). Prétendre que la RTT crée des emplois serait aussi absurde que nier l'existence du génocide juif ou du réchauffement climatique.

Aucun économiste raisonnable ne peut attribuer les créations d'emploi des 35 heures aux baisses de charges

Au-delà de l'outrance du propos, on a pu noter⁴ que cette affirmation était erronée. L'article de MM. Chemin et Wasmer, brandi pour prouver l'échec des 35 heures avec l'exemple de l'Alsace-Moselle, conclut en réalité ... qu'il ne peut rien conclure. Et plusieurs études publiées dans des revues prestigieuses, notamment celle de l'Insee (Économie et Statistique), aboutissent au contraire, précisément en comparant avec rigueur les entreprises passées aux 35 heures aux autres, à des évaluations concordantes autour de 350 000 emplois créés entre 1998 et 2002. Ces évaluations consensuelles sont celles que reprend le rapport parlementaire Romagnan et celui de l'Igas, qui ont suscité la colère de nos pamphlétaires. 350 000 emplois créés, c'est certes bien peu face à l'ampleur du chômage, et cela s'est accompagné d'une intensité accrue du travail pour beaucoup de salariés, surtout parmi les

4. E. Heyer, S. Jugnot, F. Lerais, D. Méda, « 35 heures : « Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et Francis Kramarz préfèrent le déni et le dénigrement », *Le Monde*, 6/09/2016.

moins qualifiés. Mais ce n'est pas totalement désastreux.

Confrontés à ces évaluations, la ligne de repli des pourfendeurs de la RTT est simple : « ce sont les baisses de charges des lois Aubry qui ont créé des emplois, pas les 35 heures »⁵.

Pour quiconque connaît les calculs économiques au fondement des lois Aubry⁶, cette affirmation paraît étrange. Pour les concepteurs de la loi, l'acceptation de la RTT par les salariés supposait à l'évidence un maintien intégral du salaire mensuel. Une hausse du salaire horaire d'environ 10% était donc jugée inévitable. Mais ils voulaient absolument éviter une hausse du coût salarial par unité produite, qui aurait selon eux dégradé la situation économique et la compétitivité des entreprises. À partir d'hypothèses précises sur les gains de productivité et la modération salariale post-RTT, les exonérations de cotisations sociales étaient donc calibrées pour respecter « la stabilité à la fois des coûts des entreprises, de la production et des comptes publics » (Gubian & *alii*, p. 28).

Ces calculs *ex ante* étaient-ils justes ? Une étude fouillée a répondu a posteriori à cette question en s'appuyant sur une riche base de données⁷. Elle est signée de trois chercheur.e.s « insoupçonnables »

5. A. Zylberberg, interview à L'Opinion, 20/07/2016.

6. A. Gubian, S. Jugnot, F. Lerais, V. Passeron, « Les effets de la RTT sur l'emploi : des simulations *ex ante* aux évaluations *ex post* », *Économie et Statistique*, n°376-377, 2004.

7. B. Crépon, M. Leclair, S. Roux, « RTT, productivité et emploi : nouvelles estimations sur données d'entreprises », *Économie et Statistique*, n°376-377, 2004.

puisqu' membres du Crest, centre de recherche de l'Insee et place-forte des économistes orthodoxes...

Usant de méthodes sophistiquées, l'étude de Crépon & *alii* confirme en premier lieu que les entreprises passées à 35 heures entre 1997 et 2000 ont bien créé plus d'emplois que les autres (10% de plus pour celles qui ont appliqué la loi Aubry 1). Surtout, le coût salarial unitaire, que les concepteurs de la loi craignaient de voir augmenter, a en fait légèrement diminué, de 1% précisément (Crépon & *alii*, tableau 2, p. 63). La modération salariale et les gains de productivité prévus ont bien été au rendez-vous, se joignant aux exonérations pour annuler la hausse du coût salarial et même au delà.

L'argument de nos pamphlétaires pourrait donc sembler conforté : contrairement au discours patronal unanime, la RTT a réduit les coûts salariaux. Mais de façon microscopique : seulement 1%. Comment prétendre que cette baisse de 1% du coût salarial pourrait être à l'origine des 10% d'emplois supplémentaires observés ? À titre d'illustration, cela voudrait dire que le CICE, qui a réduit de 5% le coût salarial, aurait créé 8 millions d'emplois depuis 2013... Cela se saurait. Une controverse existe à propos de l'impact sur l'emploi des baisses de cotisations⁸, très difficile à mesurer, mais même les partisans les plus ardents de ces politiques ne prétendent pas à des effets aussi extraordinaires. Aucun économiste raisonnable ne peut attribuer les créations d'emploi des lois Aubry à la baisse du coût du travail.

8. M. Husson, *Créer des emplois en baissant les salaires ? Une histoire de chiffres*, Éditions du Croquant, 2015.

Idéologie quand tu nous tiens !

L'étude de Crépon & *alii* mérite d'ailleurs un examen plus approfondi : elle constitue un exemple amusant de ce mélange incontrôlé, que nos pamphlétaires poussent à l'extrême, entre maîtrise technique et biais idéologique. Même si cela peut paraître au premier abord fastidieux, il s'avère assez fascinant de se plonger dans les méandres de raisonnements d'apparence scientifique mais en fait bricolés pour faire coller des chiffres rebelles à des préjugés tacites.

Après avoir fait parler les données avec force équations et modèles, Crépon & *alii* aboutissent à une première conclusion, limpide : « le différentiel d'emploi de 10% entre les entreprises restées à 39 heures et celles passées à 35 heures est bien imputable à la politique de RTT » (p. 75)⁹. Mais, ajoutent-ils, cela ne prouve pas qu'il y a eu partage du travail : il pourrait s'agir de l'effet des baisses de charges. Ils proposent donc des investigations complémentaires pour trancher. Jusqu'ici, tout va bien.

Voulant montrer leur impartialité, les auteurs proposent un modèle théorique fondant la possibilité d'un effet « partage du travail » – ce que la plupart des économistes orthodoxes se refusent même à envisager. Fort bien à nouveau. Dans ce modèle d'inspiration hétérodoxe, les entreprises ne maximisent pas leur profit à tout moment mais après la RTT, maintiennent leur production et donc embauchent pour continuer à répondre à la demande inchangée de leurs clients. Dans le cadre

■
9. Cette conclusion confirme d'ailleurs l'inanité de la fameuse étude sur l'Alsace-Moselle.

d'un tel modèle « de partage pur du travail » – donc à production constante –, l'emploi devrait augmenter d'environ 5% (p. 77). Les auteurs contrastent ce modèle avec le modèle orthodoxe (qu'ils appellent « classique ») où seule la baisse du coût salarial peut expliquer des créations d'emplois en cas de RTT. Ils semblent même prêts, en bons scientifiques, à s'en remettre au verdict des données pour départager les deux modèles.

C'est là que l'article s'écrase sur le sol. Les 10% d'emplois créés résultent-ils d'un partage du travail ? Impossible, répondent les auteurs, car on attendait seulement 5% : « l'hypothèse de partage pur du travail est rejetée » (p. 77).

Pourtant, ils le montrent eux-mêmes, les entreprises passées aux 35 heures ont augmenté en même temps leurs investissements et leur production : c'est en allant bien au-delà d'un « pur partage du travail » qu'elles ont créé plus d'emplois que prévu. Mais avec un étonnant carambolage sémantique, au lieu de reconnaître que le partage du travail n'a pas été « pur », nos auteurs préfèrent conclure... qu'il n'a pas existé. Comme si la survenue d'une averse plus forte que prévue par la météo prouvait qu'il n'a pas plu.

Dans la foulée et sans autre forme de procès, ils n'hésitent pas à proclamer *a contrario* le modèle orthodoxe validé : « la RTT a pu créer des emplois parce qu'y étaient associées des aides et parce qu'elle incitait à une certaine modération salariale »¹⁰.

10. Phrase qui ne serait d'ailleurs pas fautive si elle se contentait de signifier que les aides ont permis au processus de partage du travail de fonctionner à plein...

Bien sûr, les auteurs ne sont pas les frères Bogdanov : ils ont pleinement conscience du caractère stupéfiant de leur résultat¹¹. Comment justifier qu'une baisse de 1% du coût salarial puisse créer 10% d'emplois ? L'existence d'un lien systématique (les économistes aiment l'appeler « élasticité ») entre le coût du travail et l'emploi est controversée et son ampleur difficile à mesurer ; beaucoup d'études y échouent. Mais les rares qui y parviennent trouvent en général une élasticité de l'ordre de 0,6¹² : une baisse de 1% du coût salarial devrait créer environ 0,6% d'emplois supplémentaires. 0,6% peut-être, mais 10%, jamais : les données statistiques devraient obliger Crépon & *alii* à juger le modèle « classique » bien moins performant que celui du partage (même « pur ») du travail pour expliquer les créations d'emplois associées à la RTT.

Les auteurs, pour justifier leur invraisemblable élasticité, terminent leur papier par une discussion embarrassée à propos d'une hypothétique « interaction entre la réduction des coûts unitaires et la conjoncture générale de la période » qui aurait permis aux entreprises passées à 35 heures d'augmenter leurs parts de marché : mais « il ne s'agit que

11. « On peut néanmoins s'interroger sur l'ampleur des effets mis en évidence dans cet article », l'élasticité de l'emploi au coût du travail que supposeraient ces effets étant « « très supérieure aux estimations fournies jusqu'ici par la littérature » (p. 78).

12. B. Dormont, « L'influence du coût du travail sur la demande de travail », *Économie et Statistique*, n° 301-302, 1997. De façon peu usuelle, Crépon & *alii* rapprochent les créations d'emploi non de l'évolution du coût salarial unitaire (-1%) mais de la baisse de la productivité globale des facteurs par tête (-2%). L'élasticité affichée de l'emploi à son coût n'est alors plus égale à 10, mais à 5. Peu importe : cela reste totalement invraisemblable.

d'une hypothèse » et « il reste encore difficile de parvenir à une explication » (p. 79)...

Il eût été plus naturel, en s'appuyant sur les études de terrain et d'autres enquêtes statistiques¹³, de conclure que les réorganisations du travail et les investissements concomitants au passage à 35 heures ont pu permettre aux entreprises de gagner en efficacité et de créer plus d'emplois que prévu, délaissant la « pureté » du modèle théorique de partage du travail.

Les 35 heures : les raisons d'une obsession malade

Quand on les regarde sans œillères, les études tant micro que macroéconomiques convergent vers le même diagnostic, que rappelle Anne Eydoux dans sa contribution : les 35 heures ont été un demi-succès, bien en dessous des espoirs initiaux des partisans de la RTT¹⁴ mais sans aucun rapport avec le catastrophisme des opposants. Au plan économique, l'ampleur de la RTT et des créations d'emploi a été modestes et les réorganisations du travail ont été importantes, favorisant la flexibilité et l'intensification du travail dans les entreprises. Au plan social, le temps libéré est un acquis pour beaucoup de salariés, mais les moins qualifiés et les moins protégés en ont peu profité et les inégalités face aux conditions de travail ont augmenté. Comment expliquer alors la violence et la mauvaise foi qui continuent à caractériser ce débat 20 ans après ?

13. P. Askenazy, « Working time regulation in France from 1996 to 2012 », *Cambridge Journal of Economics*, 37-2, 2013.

14. E. Confais, G. Cornilleau, A. Gubian, F. Lerais, H. Sterdyniak, « Veut-on réduire le chômage ? », *Lettre de l'OFCE*, n°112, 1993.

Depuis l'annonce de la loi sur les 35 heures par Lionel Jospin en octobre 1997 et la démission fracassante de Jean Gandois, le président du CNPF, suivie de la fondation d'un Medef de combat, la RTT met en furie les représentants patronaux et la droite. Les économistes libéraux ont eux aussi immédiatement disjoncté : en témoigne l'étrange attitude (restée inaperçue des médias) des directeurs de la Direction de la Prévision et de l'Insee, deux organes du Ministère de l'Économie, qui ont refusé pendant des mois de faire plancher leurs équipes sur la préparation de la loi Aubry, jugée aberrante et anti-économique, alors même que leur ministre (DSK) le leur demandait.

Depuis lors, il n'est pas un candidat ni un gouvernement de droite qui n'ait annoncé bruyamment qu'il allait « en finir avec les 35 heures ». Les candidats à la primaire de la droite promettaient, pour Juppé, de revenir à 39 heures, et pour Sarkozy et Fillon, de supprimer la notion même de durée légale. Même si très peu d'entreprises sont revenues formellement à 39 heures – les patrons considérant le plus souvent inutile de remettre en cause des accords où ils ont trouvé leur compte –, le détricotage progressif des lois Aubry, engagé par François Fillon dès 2003, s'est poursuivi au fil des ans, avec la banalisation des heures supplémentaires et des forfaits jours, et une hausse moyenne de 5% de la durée du travail des salariés à temps plein¹⁵. Il ne reste plus grand chose des 35 heures, sauf les jours de RTT engrangés par certaines catégories de salariés.

15. M. Pak, S. Zylberman, C. Letroublon (2013), « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n° 47, juillet. Au total entre 1998 et 2012 la France n'a pas réduit davantage sa durée du travail que les autres pays européens.

Cette virulence patronale maintenue contre une mesure qui a été plutôt profitable pour les entreprises avant d'être vidée de son contenu au fil des ans, s'explique par la politique et l'idéologie. C'est qu'avec le Smic, la durée légale du travail – et donc la majoration obligatoire des heures supplémentaires – est le dernier outil important de la régulation politique du travail qui subsiste après 30 ans de dérégulation. Les règles organisant les contrats de travail, le licenciement, la formation professionnelle ou la santé au travail ont largement été remises au bon vouloir des entreprises par les réformes successives incluant la loi El Khomri. Mais le Smic et la durée légale demeurent des « principes essentiels » – même selon le rapport Badinter¹⁶ qui a prélué à la loi Travail.

La durée légale demeure donc un outil potentiel entre les mains du politique pour interférer dans l'organisation du travail au sein des entreprises. En la réduisant, non seulement l'État abaisse le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, mais il modifie la norme sociale du temps de travail, la « durée normale » selon l'expression du rapport Badinter. Ce qui est proprement intolérable pour les représentants et idéologues des milieux d'affaires. Pour eux, le marché est toujours plus efficient que la politique, les patrons savent toujours mieux que les élus du peuple ou des salariés ce qui est bon pour leur entreprise. L'enjeu du débat autour de la RTT est d'éradiquer définitivement l'idée selon laquelle

16. Comité chargé de définir les principes essentiels du Code du travail, « Rapport au Premier Ministre », janvier 2016, <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/liseuse/6264/master/index.htm>.

un projet politique démocratiquement adopté pourrait légalement et légitimement, au nom de l'intérêt général, interférer avec le monopole patronal de décision sur l'organisation du travail.

Les 35 heures, une « expérience naturelle »

Pour ce faire, il faut convaincre que les lois de l'économie sont des lois naturelles, comme celles de la physique ou de la biologie, indépendantes de la volonté humaine. Toujours et partout, il est vrai que la baisse du salaire crée des emplois et que la réduction du temps de travail en détruit, tout comme $E=mc^2$. C'est vrai au plan macro (celui des décisions gouvernementales) comme au niveau micro: comme le disent nos pamphlétaires, «réduire le temps de travail ne va pas créer des emplois ou en détruire selon que le chef d'entreprise et ses employés sont de gauche ou de droite»¹⁷.

Pour les approches hétérodoxes en revanche, les individus ne sont pas que des « agents économiques » mais des acteurs sociaux : leurs logiques d'action sont complexes, mêlant rationalité instrumentale, normes et conventions sociales, croyances collectives, quête de reconnaissance, etc... C'est pourquoi des dirigeants ou des salariés « de gauche » ou « de droite » n'auront justement peut-être pas la même attitude face à la RTT ni les mêmes résultats après sa mise en oeuvre.

Les 35 heures ont fourni à cet égard un véritable terrain d'expérimentation – non pas une « expérimentation aléatoire », puisque les économistes n'ont

17. Cahuc et Zylberberg, *op. cit.*, p. 93.

bien sûr (et fort heureusement) pas eu la faculté de tirer au sort les entreprises qui allaient appliquer la RTT, mais bien une « expérience naturelle ». Et plusieurs travaux montrent que cette expérience a plutôt confirmé les vues hétérodoxes.

Face à la réduction annoncée de la durée légale au 1er janvier 2000, les chefs d'entreprise ont réagi de façons très diverses. Certains avaient déjà anticipé la RTT grâce à la loi Robien, votée par la majorité de droite en 1993. D'autres, malgré l'appel du Medef au boycott de la loi¹⁸, se sont engagés dès le vote de la loi Aubry 1 (1998), qui prévoyait des aides incitatives mais posait des exigences strictes en matière de réduction réelle du temps de travail et de création d'emplois. D'autres encore, comme Peugeot, Renault et d'autres grands groupes, ont mis en œuvre une RTT tronquée (intégrant les temps de pause dans le temps de travail) en créant peu d'emplois, afin de peser sur le contenu de la loi Aubry 2 qui était annoncée pour 2000¹⁹. D'autres enfin ont attendu cette loi Aubry 2 pour réduire le temps de travail à minima en créant là encore moins d'emplois (5%) que les entreprises engagées dès la loi Aubry 1 (10%).

Pour les économistes orthodoxes, cette diversité n'a qu'une cause : la rationalité économique. Les chefs d'entreprise ont choisi la réaction économiquement optimale à la baisse de la durée légale

18. E.A. Seillière (président du Medef) : « Ne rien faire, c'est la méthode la plus simple, la plus recommandable. On attend benoîtement le 1er janvier 2000. Il peut se faire qu'il y ait des changements politiques ou des modifications de majorité au pouvoir. », *Le Monde*, 12/12/1997.

19. Commissariat Général du Plan, « Réduction du temps de travail, les enseignements de l'observation », 2001.

à l'issue d'un calcul prenant en compte leurs particularités (coûts salariaux, technologie, marchés...). Dans une approche hétérodoxe en revanche, ces paramètres entrent en jeu mais ne sont pas les seuls. Ainsi une étude menée en 1999 par l'institut CSA pour la Dares par entretiens approfondis auprès de 500 chefs d'entreprise montre que « les logiques d'entrée dans la RTT ne sont pas seulement économiques »²⁰ : à côté de facteurs techniques²¹ qui favorisent en effet l'entrée précoce dans la RTT, d'autres facteurs socio-politiques jouent fortement : la présence de syndicats dans l'entreprise, la non-adhésion à une fédération patronale, et même les « opinions philosophiques et politiques de l'employeur ». Ainsi une opinion positive vis-à-vis du syndicalisme, et surtout le fait, minoritaire parmi les patrons interrogés, de considérer que les politiques publiques devraient donner « la priorité à la cohésion sociale plutôt qu'à l'initiative économique », sont statistiquement fortement associés à une entrée précoce dans la RTT.

Menée 2 ans plus tard, une autre étude similaire, portant cette fois-ci sur la mise en œuvre de la RTT²², confirme que les choix stratégiques des entreprises face aux 35 heures, qui débouchent sur des résultats très différents en matière d'emplois créés, ne s'expliquent pas seulement par des critères éco-

20. T. Coutrot, A. Gubian, « La réduction du temps de travail au milieu du gué », *Revue Économique* n°51-3, 2000.

21. Non cotation en bourse, saisonnalité de la demande, dynamique de croissance antérieure, organisation en jute-à-temps, non ouverture 7 jours sur 7.

22. T. Coutrot, N. Guignon, « Négociation sociale et performance économique : le cas des 35 heures », *Travail et Emploi* n° 92, octobre 2002.

nomiques : « tout se passe comme si l'existence de collectifs de travail assez autonomes et turbulents favorisait les modalités de RTT les plus actives et créatrices d'emploi ». En effet, le pluralisme syndical dans l'entreprise, un fort taux de syndicalisation, l'existence d'une grève au cours des trois dernières années expliquent statistiquement une forte RTT accompagnée de nombreuses créations d'emploi²³. Autrement dit, contrairement à la vision scientifique, l'impact des 35 heures sur l'emploi a certes dépendu des paramètres économiques des entreprises, mais aussi des stratégies politiques éminemment diverses des acteurs : État, dirigeants, syndicats, salariés...

Vers les 32 h ? Oui mais...

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des « lois économiques », c'est-à-dire des régularités dans les comportements des acteurs qu'on peut analyser comme résultant du jeu de leurs calculs au service de leurs préférences individuelles. Mais cette rationalité instrumentale et ces préférences sont elles-mêmes conformées et encastrées dans et par les institutions et normes sociales, les passions humaines, les visions politiques... Ces « lois » sont donc conditionnelles à des structures sociales et des conjonctures historiques très particulières.

23. Fait remarquable, la grande majorité des dirigeants interrogés considère que la RTT a augmenté les coûts salariaux, mais leur opinion est curieusement indépendante des exonérations perçues ou des gains de productivité signalés. Elle est en revanche fortement corrélée à la préférence du dirigeant pour « l'initiative économique » plutôt que la « cohésion sociale », manifestant qu'il s'agit plus d'une croyance a priori que d'une constatation fondée sur les faits.

Le décalque en économie de la méthode expérimentale des sciences « dures », qui s'applique à des objets inertes, est donc impossible. Ceux qui le proposent prennent le risque de paraître aussi ignorants des fondements de leur discipline que les frères Bogdanov... « L'expérience naturelle » des 35 heures a montré que la RTT n'est pas une aberration économique mais un enjeu politique : non seulement la décision des pouvoirs publics était évidemment politique, mais le choix par les entreprises du moment d'y aller (Robien, Aubry 1, Aubry 2 précurseurs, Aubry 2) ou pas, et des modalités de mise en œuvre qui ont déterminé l'impact sur l'emploi et les conditions de travail, ont résulté également pour une large part de choix politiques.

La vigueur – pas tant scientifique qu'idéologique – du débat autour des 35 heures confirme que la baisse du coût du travail ou la RTT incarnent deux choix de société antagoniques. « Eux » parient sur des gains de compétitivité qui stimuleraient la croissance et les inégalités, avec leurs retombées en termes d'emplois de domesticité et autres *bullshit jobs*. Nous voulons accompagner la décroissance des émissions et des consommations matérielles en redistribuant et en redéfinissant la richesse : la reprise du processus séculaire de réduction du temps de travail, vers les 32 heures pour commencer, est à cet égard essentielle. Face à ces choix politiques, les arguments économiques ont une pertinence mais de second ordre, pour orienter les choix d'intendance et de mise en œuvre.

Les 35 heures sont riches d'enseignements mais depuis 1998 beaucoup de choses ont changé. Le PS conservait quelques traces de son passé social-

démocrate, il les a effacées. Une (petite) partie des dirigeants d'entreprise²⁴ acceptait un compromis social autour de la RTT, le patronat s'est désormais aligné sur une ligne dure. Renouer avec la croissance et les gains de productivité semblait alors atteignable, nous sommes maintenant entrés dans une longue phase de stagnation. Financer la RTT par des gains de productivité et une modération salariale était crédible, ce n'est plus le cas. Le partage du travail, plus que jamais nécessaire, peut moins que jamais être dissocié du partage des richesses et de l'exploration d'alternatives sociétales²⁵.

24. 20 000 entreprises ont signé des accords Robien ou Aubry 1 entre 1996 et 1999.

25. Voir T. Coutrot, « Capital, nature et démocratie: crises imbriquées, issues à défricher », in *Un monde qui vient*, LDH, La Découverte, 2016.

L'économie au premier ordre

XAVIER RAGOT

Le livre de Pierre Cahuc et André Zylberberg est une injonction à tenir compte des vérités scientifiques de l'économie dans le débat public, face aux interventions cachant des intérêts privés ou idéologiques. Le livre contient des développements intéressants, décrivant les résultats de travaux empiriques utilisant des expériences naturelles pour évaluer des politiques économiques dans le domaine éducatif, de la politique fiscale, de la réduction du temps de travail, etc.

Cependant, le livre est caricatural et probablement contre-productif tant les affirmations sont à la frontière du raisonnable. Au-delà du débat sur les 35 heures ou sur le CICE, c'est le statut du savoir économique dans le débat public qui est en jeu.

L'économie est-elle devenue une science expérimentale comme la médecine et la biologie ?

Le cœur du livre est l'affirmation que la science économique produit des savoirs de même niveau scientifique que la médecine, pour traiter les maux sociaux. Je ne pense pas que cela soit vrai et l'on peut simplement citer le Prix Nobel d'économie 2015, Angus Deaton :

« Je soutiens que les expériences n'ont pas de capacités spéciales à produire un savoir plus crédible que d'autres méthodes, et que les expériences

réalisées sont souvent sujettes à des problèmes pratiques qui sapent leur prétention à une supériorité statistique ou épistémologique. »¹ (traduction de l'auteur)

La charge est sévère et il ne s'agit pas de nier l'apport des expériences en économie mais de comprendre leurs limites et reconnaître qu'il y a bien d'autres approches en économie (les expériences naturelles ou contrôlées ne concernent qu'un petit pourcentage des travaux empiriques en économie).

Quelles sont les limites des expériences ? Les expériences naturelles permettent seulement de mesurer les effets moyens de premier ordre sans mesurer les effets secondaires (que l'on appelle les effets d'équilibre général) qui peuvent changer considérablement les résultats. Un exemple connu : les travaux du Prix Nobel Heckman² en économie de l'éducation, qui montrent que ces effets d'équilibre général changent considérablement les résultats des expériences, au moins dans certains cas.

Par ailleurs, les expériences ne permettent pas de prendre en compte l'hétérogénéité des effets sur les populations, de bien mesurer les intervalles de confiance, etc. Je laisse ici ces discussions techniques développées dans l'article de Deaton. On peut aussi noter que le pouvoir de généralisation des expériences naturelles est souvent faible, ces expériences étant par construction non reproductibles.

1. Angus Deaton, 2010, « Instruments, Randomization, and Learning about Development », *Journal of Economic Literature*, 48, 424-455.

2. James J. Heckman, Lance Lochner et Christopher Taber, 1998, « General-Equilibrium Treatment Effects: A Study of Tuition Policy », *The American Economic Review*, 381-386.

Donnons un exemple : Cahuc et Zylberberg utilisent l'étude de Mathieu Chemin et Étienne Wasmer³ sur la comparaison de l'effet de la réduction du temps de travail entre l'Alsace et la France entière pour identifier l'effet sur l'emploi d'une réduction additionnelle de 20 minutes du temps de travail. Ce travail ne trouve pas d'effets d'une réduction additionnelle de 20 minutes du temps de travail sur l'emploi. Peut-on en conclure que le passage à 35 heures, soit une réduction dix fois supérieure du temps de travail, n'a pas d'effets sur l'emploi ? Peut-il y avoir des effets d'interaction entre les baisses de cotisations et la réduction du temps de travail ? Je ne crois pas que l'on puisse affirmer que la seule réduction du temps de travail crée de l'emploi, mais cela me semble difficile d'affirmer scientifiquement que le passage aux 35 heures n'a pas créé d'emplois sur la base des études citées (les auteurs mobilisent aussi l'exemple du Québec où la réduction a été bien plus importante).

L'économiste utilise les données d'une manière bien plus diverse que ce que présentent Cahuc et Zylberberg. Le livre ne parle pas des expériences de laboratoire réalisées en économie⁴. Ensuite, le rapport de l'économie aux données est en train de changer avec le vaste accès aux données que permet la diffusion du numérique (le *big data* pour aller vite).

3. Matthieu Chemin et Étienne Wasmer, 2009 : « Using Alsace-Moselle Local Laws to Build a Difference-in Differences Estimation Strategy of the Employment Effects of the 35-hour Workweek Regulation in France », *Journal of Labor Economics*, vol. 27(4), 487-524.

4. Steven D. Levitt et John A. List, 2007, « What Do Laboratory Experiments Measuring Social Preferences Reveal About the Real World ? », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 21, n° 2, 153-174.

Les techniques économétriques feront probablement une utilisation plus intense de l'économétrie structurelle. Dans un travail récent⁵, nous développons, par exemple, un cadre permettant d'utiliser à la fois des données microéconomiques et macroéconomiques pour mesurer les effets de la grande récession aux États-Unis. Enfin, on assiste à un retour de l'histoire économique et des séries longues. Les travaux de Thomas Piketty en sont un exemple, à juste titre remarqué. D'autres travaux, sur l'instabilité financière (notamment ceux de Moritz Schularik et Alan M. Taylor) retrouvent aussi le temps long pour produire de l'intelligibilité. Bref, le rapport aux données en économie mobilise plusieurs méthodes qui peuvent donner des résultats contradictoires.

Ce n'est pas un détail, l'approche scientifique du livre est réductrice. Le livre de Cahuc et Zylberberg affirme une foi dans le savoir issue des expériences naturelles qui ne me semble pas faire consensus en économie.

Comment passer à côté des questions importantes

Un aspect du livre montre concrètement le problème de l'approche. Les auteurs sont très sévères envers le CICE (la baisse des cotisations sociales employeurs décidée par le gouvernement jusqu'à 2,5 fois le SMIC) avec comme argument principal qu'il est connu que la baisse des cotisations au voisinage du SMIC a des effets bien plus grands sur l'emploi

5. Edouard Challe, Julien Matheron, Xavier Ragot et Juan Rubio-Ramirez, « Precautionary Saving and Aggregate Demand », *Quantitative Economics*, forthcoming.

que pour des niveaux plus hauts de salaire. Ce dernier point est vrai mais les auteurs passent à côté du problème. Quel est-il ?

Les premières années d'existence de l'euro ont vu des divergences inédites du coût du travail et d'inflation entre les pays européens. L'histoire européenne, jusque dans les années 1990, gérait ces divergences par des dévaluations/révaluations qui ne sont plus possibles du fait de la monnaie unique. La question que les économistes se posent en regardant cette situation est de savoir si la zone euro peut survivre à de tels désajustements (voir les positions récentes de Stiglitz sur le sujet). La discussion s'est portée sur la mise en place de dévaluation interne dans les pays européens surévalués et de hausse de salaires dans les pays sous-évalués. Pour ce faire, l'Allemagne a mis en place un salaire minimum, des pays ont baissé les salaires des fonctionnaires, d'autres ont baissé leurs cotisations (en France, le CICE) sachant que d'autres outils fiscaux sont possibles⁶. La question cruciale est donc la suivante : 1) Faut-il faire une dévaluation interne en France et de combien ? 2) Si nécessaire, comment faire une dévaluation interne non récessionniste et qui n'augmente pas les inégalités ?

On voit bien le problème si l'on répond à ces questions par l'effet des baisses de cotisations au voisinage du SMIC. Cela montre le danger de ne reposer que sur les seuls résultats mesurables par les expériences : on passe à côté de questions essentielles que l'on ne peut trancher par cette méthode.

6. Emmanuel Farhi, Gita Gopinath et Oleg Itskhoki, 2013, « Fiscal Devaluations », *Review of Economic Studies*, 81 (2), 725-760.

Le problème du « keynésianisme »

Les auteurs affirment que le keynésianisme est porteur d'un terreau négationniste tout en affirmant dans le livre que les recettes de Keynes fonctionnent parfois mais pas tout le temps, ce avec quoi tous les économistes seront d'accord. Sans nuances, ces propos sont problématiques. En effet, on assiste dans les années récentes (après la crise des subprimes de 2008) à un retour des visions keynésiennes, qui se voit dans les publications les plus récentes. J'irai jusqu'à dire que nous vivons un moment keynésien avec une grande instabilité financière et de massifs déséquilibres macroéconomiques⁷.

Qu'est-ce donc que le keynésianisme ? (Ce n'est, bien sûr, pas l'irresponsabilité fiscale de toujours plus de dettes publiques) C'est l'affirmation que les mouvements de prix ne permettent pas toujours aux marchés de fonctionner normalement. Les prix évoluent lentement, les salaires sont rigides à la baisse, les taux d'intérêt nominaux ne peuvent être très négatifs, etc. De ce fait, il existe des externalités de demande qui justifient l'intervention publique pour stabiliser l'économie. Le débat français produit des concepts comme « le keynésianisme » ou le « libéralisme » qui n'ont pas de sens dans la science économique. C'est le rôle du scientifique d'éviter les faux débats, pas de les entretenir.

■
7. Xavier Ragot, 2016, « Le retour de l'économie Keynésienne », *Revue d'Économie Financière*.

Faut-il n'écouter que les chercheurs publiant dans les meilleures revues ?

Le débat public est très différent, dans son but et dans sa forme, du débat scientifique. Cahuc et Zylberberg veulent importer dans le débat public la hiérarchie du débat académique. Cela ne peut pas fonctionner.

On aura toujours besoin d'économistes non-académiques pour discuter des sujets économiques. L'actualité économique suscite des questions auxquelles les académiques n'ont pas de réponse consensuelle. La presse économique est remplie d'avis d'économistes de banques, de marché, d'institutions, de syndicats qui ont des points de vue légitimes tout en étant non-académiques. Des journaux présentent leur point de vue comme *Alternatives Économiques*, cité par Cahuc et Zylberberg, mais aussi le *Financial Times* qui mélange aussi les genres. Des économistes avec de faibles références strictement académiques sont légitimes dans ce débat, même s'ils ont des avis différents d'autres chercheurs avec des listes de publication plus fournies.

Ces contradictions sont vécues concrètement à l'OFCE qui a pour mission de contribuer au débat public avec la rigueur académique. C'est un exercice très difficile, il demande une connaissance des données, du cadre juridique, de la littérature académique produite par les institutions, comme le Trésor, l'OCDE, le FMI, la Commission européenne. La connaissance de la littérature économique est nécessaire mais est loin d'être suffisante pour des contributions utiles au débat public.

Un exemple de la volonté des économistes de contribuer au débat public est celui des différentes pétitions autour de la loi El Khomri. Les pétitions ont largement débattu de l'effet des coûts de licenciement sur les embauches et la forme du contrat de travail, mais pas de l'inversion des normes (sujet impossible à évaluer rigoureusement à ma connaissance) qui est pourtant le cœur du débat entre le gouvernement et les syndicats ! Il n'est pas sûr que l'idée de consensus parmi les économistes soit sortie grandie de cet épisode.

Lorsque le consensus existe en économie, faut-il n'écouter que lui ?

Le consensus avant la crise des subprimes était que la financiarisation et la titrisation étaient des facteurs de stabilisation économique, du fait de la répartition des risques, etc. Des études microéconomiques pouvaient confirmer ces intuitions car elles ne captaient pas la source réelle de l'instabilité financière, qui était la corrélation des risques dans les portefeuilles des investisseurs. Ce consensus était faux, nous le savons maintenant. Certes des économistes hors du consensus, comme Roubini ou Aglietta, et certains journalistes économistes comme ceux de *The Economist*, ont alerté sur les effets déstabilisateurs de la finance, mais ils étaient hors du consensus.

Le politique (et le débat public) est obligé de se demander : que se passe-t-il si le consensus se trompe ? Il doit gérer tous les risques, c'est sa responsabilité. Le point de vue consensuel des économistes est souvent faiblement informatif sur la diversité des points de vue et les risques encourus.

La voix publique des économistes hors du consensus est nécessaire et utile. Par exemple, le Prix Nobel d'économie a été remis à Eugène Fama et Robert Schiller qui tous deux ont étudié l'économie financière. Le premier affirme que les marchés financiers sont efficaces, le second que les marchés financiers génèrent une volatilité excessive. Des journaux portent des visions hors du consensus, comme *Alternatives Économiques* en France (au moins c'est dans le titre). Ces journaux sont utiles au débat public, précisément du fait de leur ouverture au débat.

Dans le domaine scientifique, la diversité des méthodes et la connaissance de méthodologie hors du consensus enrichissent le débat. Pour cette même raison, j'étais plutôt contre la création d'une nouvelle section d'économistes hétérodoxes, portée par l'Afep, car je perçois le coût intellectuel de la segmentation du monde des économistes. Pour cette même raison, la promotion au statut de vérité du consensus des économistes (Cahuc, Zylberberg, p. 185), est gênante, car elle ne tient pas compte des contributions de travaux « minoritaires ».

« Le négationnisme économique » : radicalisation du discours

Les auteurs fustigent les critiques idéologiques de l'économie qui ne connaissent pas les résultats ou même la pratique des économistes. La science économique porte de forts enjeux politiques et elle est donc toujours attaquée quand des résultats dérangent. Certaines critiques abaissent le débat intellectuel au niveau d'injures personnelles. La défense de l'intégrité des économistes est bienvenue, mais elle demande une grande pédagogie et

modestie pour expliquer ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas.

À la lecture du livre de Cahuc et Zylberberg, on a l'impression que les auteurs prennent les armes de leurs adversaires : on définit deux camps (la vraie science et les négationnistes), on laisse planer des doutes sur l'honnêteté intellectuelle des pseudo-scientifiques hors du consensus, on procède par amalgame, en mélangeant les intellectuels (Sartre) et les économistes académiques. Le titre même du livre procède d'une grande violence. Ce livre témoigne d'une pente dangereuse du débat intellectuel qui va à la fois vers une caricature du débat et une violence verbale. Tous les économistes intervenant dans le débat public se sont déjà fait insulter par des personnes en désaccord avec les résultats présentés, pour de pures raisons idéologiques. Il faut combattre l'insulte, mais pas en laissant penser que l'on peut échapper au débat du fait de son statut académique.

Le débat en Angleterre sur le Brexit a montré comment les économistes et les experts étaient rejetés du fait de leur arrogance perçue. Je ne suis pas sûr que la position scientiste du livre soit une solution à cette évolution du débat public. Pour reprendre Angus Deaton dans un entretien récent au journal *Le Monde* :

« Croire que l'on a "toutes les données", c'est manquer singulièrement d'humilité. [...] Il y a certes des consensus en économie, mais leur périmètre est bien plus réduit que ne le pensent les économistes. »⁸

8. Angus Deaton, « La volonté de libération humaine est telle que le progrès continuera », *Le Monde Économie*, 10/09/2016.

Et maintenant, la zemmourisation de l'économie

DANIEL SCHNEIDERMAN

Vous publiez un livre en cette rentrée¹. Vous savez que vous n'êtes pas le seul. Ce sont des dizaines, des centaines de romans, mais aussi d'essais, qui se lancent en septembre à l'assaut des librairies. Comment assurer la survie de votre pauvre petit livre à vous ? Comment ne pas sombrer dans l'indifférence ? C'est très simple. Insultez. Lâchez-vous. Traînez dans la boue. C'est la méthode Zemmour. Et ça marche. Le voici invité par les émissions les plus respectables. Et attention : le Zemmour 2016 est encore plus Zemmour que Zemmour. Ce ne sont pas seulement les Noirs délinquants, les Arabes délinquants, les islamistes, qu'il zemmourise cette année. Mais, attention mesdames messieurs, tous les musulmans. Tous. Les épiciers, les coiffeurs, les comptables, les caissières, les avocats, ceux des villes, celles des campagnes. Tous. Il dit ceci : « Tous les musulmans considèrent les soldats du jihad comme de bons musulmans. » Vous avez bien lu, bien entendu. Tous les musulmans soutiennent les assassins du Bataclan ou de Nice. Tous. Les coiffeurs, les caissières, les comptables, etc. Il dit ceci sur France 5, devant des journalistes irréprochables, Anne-Sophie Lapix ou Patrick Cohen. Quant à lui, il est « plus français que

1. Chronique publiée dans *Libération* le 18/09/2016.

Zidane ou Jamel Debbouze », parce qu'il a un « prénom français ». Ça, c'est sur LCI.

Fort bien. Excellente méthode. Mais que faire si par accident votre sujet n'est pas l'islam, le terrorisme, le halal ou le burkini ? Que faire si vous traitez de cette matière rébarbative qu'on appelle l'économie, bien peu propice aux scandales médiatiques ? Comment rendre sexy une controverse technique sur l'effet de la réduction du temps de travail sur les créations d'emplois ? Pas de problème : zemmourisez ! Traitez donc vos contradicteurs de « négationnistes économiques ». En couverture de préférence. Et avec ce bandeau : « Et comment s'en débarrasser ». Vous voilà, à votre tour, face à Patrick Cohen. Cette fois, c'est sur la matinale de France Inter. Vous savez bien, Patrick Cohen, celui qui ne veut pas inviter sur son antenne des « cerveaux malades ».

Ils sont donc deux économistes sérieux (lire ci-dessus), qui devaient observer dans l'ombre la méthode Zemmour, en bavant un peu d'envie, et en guettant avec étonnement les réactions – ou les non-réactions. Tiens, on dirait que ça marche. Tiens, on dirait que personne ne proteste. Tiens, il est toujours chroniqueur sur une grande radio nationale. Pourquoi pas nous ? Pourquoi, sous prétexte que nous publions dans des revues scientifiques, ne pourrions-nous pas tenter aussi ? Ils s'appellent Pierre Cahuc et André Zylberberg. Et viennent donc de publier un pamphlet contre les économistes de l'école des « hétérodoxes » (sceptiques sur l'efficacité des politiques d'austérité, pour résumer), qualifiés, donc, de négationnistes. Les voilà donc à France Inter (qui, soit dit en passant, vient de supprimer en cette rentrée le seul espace matinal hebdomadaire

dans lequel était invité un économiste « hétérodoxe »).

Seulement, la provocation initiale ne suffit pas. Après, il faut assumer en public. Ne pas se dégonfler. Alors, ils ont trouvé quelque chose. Évidemment, ils n'assimilent pas leurs contradicteurs aux négateurs des chambres à gaz, non, quelle idée, rien à voir ! Il ne faut pas confondre « négationnistes historiques » (le Mal absolu) et « négationnistes scientifiques » (accusation courante et acceptable). Attention, suivez le raisonnement : « Il y a, dans l'histoire des sciences, un concept constamment utilisé, le négationnisme scientifique. Dans les controverses sur le climat, on a parlé de négationnistes climatiques. Le négationniste consiste tout simplement à nier les avancées scientifiques. » Vous avez suivi ? Après tout, puisqu'il y a des négationnistes du climat, pourquoi pas des négationnistes de l'économie ? Au passage, les travaux sur le dérèglement climatique sont qualifiés de « controverses sur le climat ». Qu'importe si le consensus scientifique (à l'inverse de la chose économique) est général. Personne ne relève. C'est une matinale radio. Ça va très vite. Belle opération, quoi qu'il en soit. Bien entendu, il ne s'agit pas ici, dans cette chronique, d'assimiler Pierre Cahuc et André Zylberberg à des escrocs zemmourisants du titre survendeur. Quelle idée. Rien à voir, évidemment.



À l'orée d'une campagne électorale qui constitue un moment de confrontation démocratique entre divers projets politiques et économiques, un pamphlet d'une rare violence a été promu à grand fracas par les médias conservateurs pour tenter de clore le débat : *Le négationnisme économique et comment s'en débarrasser*, écrit par deux économistes jusqu'alors peu connus du public, Pierre Cahuc et André Zylberberg. Début septembre 2016, *Challenges*, *Le Point*, *L'Express*, *Les Échos*, *L'Opinion*, *BFM Business* lui ont réservé une place de choix. Cette extraordinaire couverture médiatique révèle le singulier désarroi des « élites » économiques.

Mais qui sont au juste ces « négationnistes » cloués au pilori ? Des Faurisson de l'économie, dont les théories prétendraient justifier l'expulsion des immigrés ou l'éradication des banquiers ? Évidemment non : ce ne sont que des économistes (post)keynésiens, marxistes ou non, organisés au sein des Économistes atterrés ou de l'Association française d'économie politique (Afepe). Leur crime : ils dénoncent l'austérité, la dérégulation et le creusement organisé des inégalités ; ils critiquent les politiques néolibérales menées depuis plus de trente ans qui ont conduit la France et l'Europe dans une dangereuse impasse. Surtout, ces économistes proposent des alternatives à ces politiques dont tout observateur raisonnable – y compris désormais une large part des économistes du FMI ou de l'OCDE ! – reconnaît qu'elles ont gravement contribué à déstabiliser nos sociétés.

Devant l'impasse de l'austérité et des réformes « modernisatrices » des marchés du travail, ce livre propose de rouvrir le débat sur les politiques macroéconomiques, sur l'emploi et sur la RIT.

Prix : 8 €